

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1959 - 17 février 2006 - prix : 1 €

CPE, CNE, précarité...

**Contraindre le
gouvernement
à reculer !**

p. 3 et 5



**Sommet de
la gauche** p.4

On nous
ressert les
vieux plats

**Directive
Bolkestein**

Toujours
au profit
du patronat

J.O. de Turin

Les affaires
passent
avant
le sport

p. 8

Clemenceau



**Le gouvernement pris
la main dans l'amiante**

p. 11

Politique

- p. 4 ■ Le sommet de la gauche autour du PS
- Frèche injurie les harkis
- Jospin parle sans rien dire

Leur société

- p. 5 ■ Le CPE dans la lignée des contrats précaires
- Le chèque-emploi universel
- p. 6 ■ Bolkestein de retour au Parlement européen
- p. 7 ■ Non aux lois anti-immigrés !
- Journée de mobilisation pour les élèves sans-papiers
- Besançon : un étudiant libérien expulsé
- Le centre de rétention d'Oissel (76)
- Fric et foot
- p. 10 ■ La grippe aviaire atteint l'Afrique
- Les manifestations contre les caricatures de Mahomet
- p. 11 ■ Rennes : mobilisation contre le CPE
- L'affaire du Clemenceau (suite)
- Suppressions d'emplois à France Télécom
- p. 16 ■ Après le procès d'Outreau
- Prisons : un rapport qui condamne
- Le procès de l'Erika

Tribune

- p. 6 ■ Trois semaines pour préparer le 7 mars !

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Les dessous des Jeux olympiques d'hiver de Turin
- Irak : des soldats britanniques tortionnaires
- Allemagne : grèves dans les services publics
- Volkswagen chasse les profits et les ouvriers

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Chantiers de l'Atlantique - Saint-Nazaire
- La Poste - Centre de tri de Rennes Airlande
- Eurocopter Marignane (Bouches-du-Rhône)
- p. 13 ■ Renault : le discours de Ghosn
- SNR (agglomération d'Annecy)
- Française de Mécanique - Douvrin (Pas-de-Calais)
- p. 14 ■ ANF-Bombardier - Crespin (Nord)
- Hispano-Suiza - Villaroche (Seine-et-Marne)
- SAFT - Neyrac (Charente)
- L'« accord » sur le temps de travail dans la métallurgie
- p. 15 ■ CHU de Nancy
- Hôpital de Tours
- CHU de Clermont-Ferrand
- Entremont - Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine)

En 30 ans, les gouvernements ont généralisé la précarité

Depuis la montée du chômage, à la fin des années 1970, tous les gouvernements successifs ont prétendu lutter contre le chômage. Et tous, sans exception, ont créé, directement ou en aidant financièrement les employeurs, non pas des emplois, mais des « petits boulots », c'est-à-dire des contrats précaires.

Le précurseur a été sans doute Raymond Barre, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, en 1977-1978, dans un contexte où le chômage grandissait. Ses pierres dans l'édifice des contrats précaires ont été d'instituer le « Pacte pour l'emploi des jeunes », stages en entreprises assortis d'exonérations de cotisations de Sécurité sociale, déjà, et de créer des « emplois d'utilité collective », financés bien entendu par les fonds publics.

Mais c'est véritablement à partir de 1981, après l'élection de François Mitterrand, que le nombre des emplois précaires a explosé, essentiellement avec des « contrats aidés », c'est-à-dire financés par le gouvernement. Le premier gouvernement Mauroy a d'abord institué, dès 1981, les « stages 16-18 », destinés aux apprentis, offrant ainsi de la main-d'œuvre quasi gratuite aux employeurs. Ces stages avaient été surnommés les stages Rigoud, du nom du ministre communiste à la Formation professionnelle. Puis, en 1983, les stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) ont été mis en place. Et en 1984, le second gouvernement Mauroy a lancé les « TUC », les travaux d'utilité collective. Ces TUC étaient des contrats à mi-temps, d'une durée maximum de six mois, destinés principalement

aux collectivités publiques, mais la limite entre public et privé n'a pas toujours été évidente. L'idée de ces TUC aurait été soufflée à Mauroy par Trignano, le président et fondateur du Club Med, qui aurait profité de cette aubaine pour faire nettoyer les piscines de ses villages de vacances. La rémunération de ces TUC était inférieure à un demi-smic, et prise en charge par l'État.

En 1990, Rocard, alors Premier ministre, a mis en place les CES, les contrats emplois-solidarité, qui ont remplacé les TUC, mais qui étaient présentés comme de « véritables contrats » de travail. En fait, ce n'était encore une fois que des contrats précaires, à mi-temps et d'une durée allant de 3 à 12 mois, destinés au « secteur non marchand », les associations, les collectivités locales ou les établissements publics. Le salarié était payé un demi-smic, l'État prenant en charge au moins 85 % de la rémunération. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de CES ont été ainsi conclus. Mais, par nature, tous les intéressés au bout de quelques mois se retrouvaient au chômage. En juillet 1992, des CEC (les « contrats emploi consolidé ») ont été créés, destinés aux titulaires des CES qui n'avaient pas trouvé d'emploi à l'issue de leur contrat. Avec la même conclusion.

À son arrivée au gouvernement en 1997, Lionel Jospin a lancé lui aussi son grand chantier d'emplois précaires et a promis « 700 000 emplois-jeunes ». Ces nouveaux contrats allongeaient la durée d'embauche à cinq ans, et l'emploi pouvait être à temps plein, toujours destiné au sec-

teur public et aux associations. En fait, le nombre total de jeunes qui ont été concernés par ces emplois a été loin d'atteindre les 700 000, et au bout des cinq ans, la possibilité d'être pérennisé dans son emploi était quasiment exclue.

Les CPE et autres CNE ne sont donc que la énième version de ces contrats précaires, offrant au privé ce qui existait de longue date dans le secteur public ou associatif grâce à la gauche.

Et quand la droite nous joue l'air du « c'est mieux que rien », elle ne fait que reprendre ce que

la gauche disait des TUC ou des emplois-jeunes.

Aujourd'hui, parmi les nouveaux contrats de travail signés par les salariés, ceux de type précaire sont devenus largement majoritaires. Même dans le secteur public, dans l'éducation nationale, ou à La Poste, où de plus en plus d'emplois sont exercés par des contractuels engagés parfois pour quelques mois seulement.

Mais si la précarité est devenue de fait la norme, ce n'est pas une raison pour l'admettre.

Bertrand GORDES

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Villers-Saint-Paul (Oise)

Samedi 4 mars
à partir de 16 heures
Salle Georges-Brassens



Fourmies (Nord)

Samedi 11 mars
à partir de 17 heures
Salle des Fêtes
de Sains-du-Nord

Angers

Samedi 18 mars
de 15 heures à minuit
Salle Aragon
rue Joseph-Bara à Trélazé

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 13 février



Contrat première embauche, contrat nouvelles embauches, précarité

Il faut contraindre le gouvernement à reculer !

L'adoption de la loi qui officialise le contrat première embauche n'a pas arrêté les manifestations de protestation.

Ceux qui, jeunes ou salariés, continuent à manifester contre les contrats première et nouvelles embauches et contre la précarité ont raison. Ces contrats ne créeront pas un emploi de plus car les patrons n'embauchent, même sous un contrat précaire, que les salariés dont ils ont besoin. Mais ces nouveaux contrats leur donnent la possibilité d'embaucher avec une période d'essai de deux ans. Pendant tout ce temps, les patrons peuvent mettre à la porte leur nouvel embauché à n'importe quel moment, sans motif, c'est-à-dire sans raison. C'est un cadeau de plus au patronat. C'est une attaque de plus contre les travailleurs. Cela fragilise la situation de nouvelles catégories de salariés et affaiblit donc un peu plus le monde du travail.

Les confédérations syndicales appellent à une « journée de mobilisation » pour le 7 mars. Il faut que l'opposition aux mesures gouvernementales s'amplifie. Ce qu'un gouvernement antiouvrier a décidé, il peut le retirer sous la pression de la rue. Balladur, lorsqu'il était Premier ministre, avait tenté en son temps d'imposer une sorte de smic-jeune plus mal payé que le smic normal. Bien que sa loi eût été votée par une Assemblée complaisante, les réactions des jeunes à la signature du décret d'application et les manifestations avaient obligé le gouvernement Balladur à reculer.

Il faut tout faire pour qu'il en soit de même cette fois-ci. Lutte Ouvrière appelle à participer à toutes les manifestations contre le CPE et le CNE. Les appels déjà lancés par des organisations de jeunesse pour les jours à venir l'ont été en direction des facultés et des lycées. Mais l'ensemble des travailleurs est concerné. La mobilisation des jeunes peut contribuer à ce que la journée du 7 mars soit massivement suivie. Il faut montrer au gouvernement et au patronat que la dernière en date de leurs attaques contre les droits des

travailleurs est l'attaque de trop. C'est aussi la meilleure façon de convaincre les organisations syndicales de ne pas s'arrêter le 7 mars et de proposer des actions jusqu'à ce que le gouvernement soit contraint de faire marche arrière.

La généralisation de la précarité ne date certes ni du contrat première embauche ni du contrat nouvelles embauches qui l'a précédé. Mais ces nouveaux contrats officialisent la précarité, l'un pour les moins de 26 ans, l'autre pour les entreprises de moins de 20 salariés. Et le patronat voudrait pouvoir les généraliser à tous. Si on les laisse faire, ils le feront.

Depuis un quart de siècle, sous prétexte d'inciter les patrons à créer des emplois, tous les gouvernements se sont ingéniés à inventer de nouvelles catégories d'emplois précaires, de stages mal payés ou pas payés du tout. Toutes les grandes entreprises ont recours au travail intérimaire, sans respecter les quelques limites légales à son utilisation. L'État-patron n'est pas le dernier à fouler aux pieds, depuis des années, le code du travail en employant des milliers de contractuels, d'auxiliaires, toute une variété de contrats précaires aussi bien dans l'enseignement qu'à La Poste, dans la fonction publique comme dans les hôpitaux. Patronat et gouvernement sont en train de transformer la précarité d'exception en règle pour un nombre croissant de salariés. Et la précarité, ce n'est pas seulement l'insécurité de l'emploi, cela signifie aussi, dans la plupart des cas, des salaires dérisoires ou irréguliers. Voilà comment on pousse le monde du travail vers la pauvreté.

Il ne faut pas accepter cela. Les contrats première embauche et nouvelles embauches doivent être retirés. Il faut mettre fin à toutes les formes de contrats précaires, aux temps partiels imposés avec des paies qui ne permettent pas de vivre. Il faut transformer les contrats précaires en emplois stables. Chacun doit avoir un emploi, avec un salaire correct.

Depuis des années, l'offensive est continue contre le monde du travail. L'arrêter devient vital !

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

ARGENTEUIL

Samedi 25 février
à 19 heures

Salle Pierre-Dux

9, boulevard Héloïse

Avec Patrice Crunil,
Michel Breton
et Dominique Mariette

BORDEAUX

Mardi 28 février
à 20 h 30

Athénée
Municipal

place
Saint-Christoly



LILLE

Vendredi 3 mars
à 20 heures

Maison de
l'Éducation
permanente (MEP)

place
Georges-Lyon
près Bd J.-B.-Lebas

MARSEILLE

Vendredi 17 mars

Salle du
Château-des-Flours
16, boulevard Michelet
(8^e)

Métro Rond-Point-
du-Prado

Entrée libre

• Sommet de la gauche

Le PS premier de cordée

Ce n'est même pas d'une souris, mais d'un souriceau en papier, qu'a accouché le « sommet de la gauche », pour sa première réunion tenue le 8 février à la Mutualité à Paris. Il a décidé, en effet, « d'une mobilisation unitaire contre la politique de l'emploi et le CPE », « de la mise en place d'une structure ouverte pour riposter à la politique de la droite » et enfin de la création d'un « comité national » qui devrait « organiser des débats avec les citoyennes et les citoyens sous forme de rencontres publiques sur l'ensemble des propositions alternatives pour 2007 ».

Tout cela est suffisamment vague pour que l'ensemble des participants à cette réunion se soient déclarés très satisfaits de cette rencontre. François Hollande a déclaré que « la gauche rassemblée, c'est une bonne nouvelle pour la gauche, le pays et les Français ». Mais si, pour lui, c'est évident, ça l'est beaucoup moins pour les travailleurs.

Le PCF se félicite d'avoir évité que l'on parle de programme de gouvernement, contrairement à ce que souhaitait le PS au départ : moins ces choses-là seront dites, plus on évitera les questions qui relèvent de la cuisine électorale. Enfin les Verts se flattent d'avoir réussi à faire accepter une clause de soutien à l'action des faucheurs de plants d'OGM...

Et pour montrer que cette gauche, qui ne veut plus s'appeler plurielle mais qui saura d'ici 2007 se trouver un nouveau label, n'a pas les deux pieds dans le même sabot, elle a vigoureusement décidé d'un tract, et d'un texte de pétition pour faire barrage au CPE.

Dans ces communiqués de victoire, il n'y a pas la moindre proposition qui puisse aider les travailleurs à faire front effica-

cement à l'offensive permanente de la droite. Une pétition, un comité national qui se réunira chaque mois, des débats auxquels sont conviés les citoyens. Il n'y a là rien qui soit de nature à contraindre la droite à remballer ses décisions antipopulaires.

En fait le principal souci des partis participant à ce sommet, et en particulier des principaux d'entre eux, le PS, le PCF et les Verts, n'est pas tant d'aider les travailleurs à riposter à la droite, que de s'engager dans un rituel de discussions qui mène à la prochaine présidentielle. L'issue en est probable. Ce sera vraisemblablement un alignement derrière le PS, quel que soit le candidat qu'il se choisira, et même quel que soit l'accord programmatique.

Car ces politiciens ont l'expérience de ces promesses électorales qui n'engagent que ceux qui y croient, mais jamais ceux qui les font. Mitterrand accepta de signer un programme commun avec le PCF en 1972 qui contenait des engagements allant bien plus loin que ce que les Hollande, Royal, Fabius, Strauss-Kahn osent aujourd'hui promettre, au tra-

vers de petites phrases. Les « 101 propositions aux Français » étaient bien plus audacieuses que les « 7 priorités pour commencer à changer la vie » du PCF. Et cela n'a pas empêché Mitterrand et les siens de pratiquer une politique au service de la bourgeoisie.

La contre-partie qu'espèrent en retour les partenaires du PS concerne les notables de ces partis, en terme de circonscriptions gagnables aux élections législatives qui suivront de près la présidentielle, et ensuite en postes de maire ou de conseillers municipaux lors des élections municipales de 2008.

Que l'on prenne ce problème par un bout ou par un autre, le PS reste le maître de ce jeu. Hollande aurait déclaré : « Je ne connais pas de meilleur moyen de battre la droite que de gagner les élections », et Marie-George Buffet lui a répondu : « Personne ne pense le contraire. »

Personne ? Si, et c'est heureux. Il y a de militants et des travailleurs qui, parce qu'ils ont subi l'expérience d'espairs électoraux déçus, comptent plus sur les luttes de leur classe pour mettre en échec la politique patronale dans sa version de droite actuelle ou dans son éventuelle future version de gauche que sur les tractations en vue de la présidentielle de 2007.

Jean-Pierre VIAL

• Jospin

Il parle... mais se garde bien de dire !

Jospin se présente – de moins en moins d'ailleurs – comme retiré de la vie politique mais se déclare soucieux d'être utile à son parti. Il s'est livré à une petite tournée de propagande dans différentes régions, en particulier dans celle de Toulouse.

Accueilli par les deux chaînes locales de télévision, il a convié les journalistes à une conférence de presse et s'est offert une séance de dédicaces pour promouvoir son dernier livre. Puis, toujours filmé par les caméras, il s'est soumis aux

questions des étudiants toulousains de Sciences-Po. Pour quelqu'un qui dit et répète qu'il se tient à l'écart, voilà donc une retraite bien médiatisée.

La plupart des questions étaient aussi convenues que les réponses. À l'exception d'une question d'un étudiant qui demanda à Jospin, si la gauche revenait aux affaires « supprimera-t-elle ce que la droite a fait ? ». La réponse a été, cette fois, bien moins précise que la question.

« En politique, a répondu Jospin, comme dans la vie le pro-

blème n'est pas de défaire. Il est de faire ». Soit. Mais qu'est-ce que Jospin propose de faire pour remplacer ce qu'a fait la droite en matière de retraite, de précarité, de droits retirés aux travailleurs immigrés ?

Sur ces sujets, l'étudiant, et les futurs électeurs, resteront sur leur faim.

Et si Jospin comme ses amis et néanmoins concurrents du PS ne s'engagent pas réellement à défaire ce que la droite a fait, c'est qu'en réalité ils souhaitent le conserver.

Alain VALLER

• Georges Frêche injurie des harkis

Le PS... et sa tradition coloniale

Samedi 11 février, Georges Frêche, président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon, membre de la direction du PS, a traité un groupe de harkis de « sous-hommes », leur reprochant d'aller « lécher les bottes des gaullistes » qui les avaient massacrés en Algérie.

Les harkis sont ces troupes d'Algériens musulmans, créées en 1956 par le socialiste Robert Lacoste pour aider l'armée française dans la répression contre le peuple algérien. À cette époque, après l'indépendance de l'Indochine, les dirigeants français savaient que l'Algérie arriverait tôt ou tard à l'indépendance. Les harkis étaient donc sacrifiés d'avance dans une guerre perdue. En 1962, l'armée française, alors placée sous l'autorité de De Gaulle, abandonna en toute connaissance de cause de nombreux harkis et leurs familles, dont beaucoup furent massacrés par les nationalistes algériens. Quant à ceux qui purent gagner la France, ils n'eurent pour remerciements que les camps de regroupement et le mépris général.

Ce sont ces harkis, ou leurs descendants, que Frêche a injuriés. Devant ce flot d'ordures inhabituel, même de la part de Frêche, la direction du PS a déclaré par la bouche de son porte-parole : « Il faut replacer ces paroles dans leur contexte local. » Mais le contexte « local » n'est pas plus reluisant que le texte lui-même. En Languedoc-Roussillon, la droite et la gauche, emmenée par Frêche, se disputent les voix des familles des rapatriés d'Algérie et des harkis, nombreux dans cette région, en faisant de la surenchère dans la nostalgie colonialiste. La plupart des députés locaux soutiennent l'article de loi vantant le passé colonial de la France, Frêche lui-même ayant traité de « gugusses » ceux qui, au PS, souhaitaient son abrogation. Il soutient de ses deniers, ou plutôt de ceux des contribuables de Montpellier et de la région, les associations de rapatriés d'Algérie. On l'a même vu entonner en chœur avec les élus du Front National un chant des troupes coloniales, en plein Conseil régional.

Alors il ne reproche pas aux harkis le fait d'avoir

assisté à une manifestation publique glorifiant le passé colonial de la France en Algérie, mais le fait que cette manifestation ait été organisée par la droite ! Il veut avoir l'exclusivité politique de l'amour de l'Algérie française et de la supposée rente électorale que constitue son souvenir.

Cette politique locale de Frêche semble contredire la politique nationale d'un PS qui essaie de passer pour un parti anticolonialiste de toujours, et tente de faire oublier le sale rôle que les gouvernements et les politiciens socialistes ont joué dans la guerre d'Algérie. Mais la direction du PS ne va pas jusqu'à le désavouer formellement.

En effet, le poids politique de Frêche, son implantation depuis trente ans à Montpellier représentent un appui important pour qui veut diriger le Parti Socialiste ou être son candidat à l'élection présidentielle. Et puis, en fait, Frêche représente une tradition bien ancrée au PS : celle des roitelets que le parti laisse maîtres chez eux quoi qu'ils y fassent, pour peu qu'ils conservent l'étiquette. Gaston Defferre a ainsi régné pendant des dizaines d'années sur Marseille et la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône avec des méthodes toutes personnelles, comme celle de s'appuyer sur les truands du clan Guérini.

Quant à l'Algérie française et, plus généralement, à la défense des colonies, c'est aussi en fait une des traditions du Parti Socialiste. Les gouvernements socialistes ont contribué à maintenir « l'Empire français » tant qu'il a existé. C'est du PS que sont issus plusieurs résidents généraux, sortes de gouverneurs coloniaux, dont le tristement célèbre Robert Lacoste qui gouverna main dans la main avec Bigeard et Massu pendant la guerre d'Algérie.

Pour le clientélisme régional, comme pour la référence à l'Algérie française, Frêche ne fait que suivre ses prédécesseurs socialistes et, notamment, le plus connu d'entre eux, François Mitterrand, l'homme de la formule « la seule négociation, c'est la guerre ».

Paul GALOIS

Du CPE de Villepin aux contrats précaires façon PS

Jeudi 9 février, le Premier ministre a décidé d'avoir recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer à l'Assemblée son projet de loi « sur l'égalité des chances », qui instaure le contrat première embauche, afin d'accélérer sa mise en place, compte tenu de « l'urgence de la situation », a-t-il déclaré, ajoutant que « le pays » attendait cette loi avec « impatience ».

Dans les rangs gouvernementaux, chacun monte au créneau pour défendre le CPE. En première ligne, Villepin y voit « une réponse concrète et adaptée » au chômage des jeunes, « un accès rapide et sûr à l'emploi ». Il est bien évidemment soutenu par Borloo, qui parle d'un « CDI souple ouvrant des droits à la formation » et reproche aux opposants au CPE de se faire « les chantages de l'intérim, des stages et des CDD », c'est-à-dire de défendre la précarité ! Pour Sarkozy, qui ne fait pas non plus dans la nuance, « c'est la seule solution possible ». Tous insistent sur le fait que ce contrat, qualifié par eux seuls de CDI, en aurait la valeur aux yeux des banquiers et des propriétaires de logements, si un

jeune a besoin d'emprunter de l'argent auprès des banques ou de louer un appartement.

Mais si, à l'Assemblée nationale, le Parti Socialiste a déposé nombre d'amendements dans le but de ralentir l'adoption du texte (ce qui a amené Villepin à utiliser le 49-3), que proposent les dirigeants du PS pour s'opposer à la précarisation croissante des emplois, au cas où ils reviendraient au pouvoir ?

Dans un tract du Parti Socialiste qui réclame le « retrait du CPE » apparaissent aussi quatre propositions concernant les contrats de travail.

Le PS propose la mise en place d'un contrat de travail dit « durable », où l'embauche en CDI serait « renforcée par un

nouveau mode de calcul des cotisations sociales des entreprises », accordant plus de faveurs à celles qui embauchent en CDI. On en reste à la politique de subventions aux entreprises, même s'il peut y avoir un changement dans la répartition des avantages concédés par l'État.

Le PS propose aussi la « mise en place d'un contrat emploi formation, à durée indéterminée, dont le volet formation sera financé par les pouvoirs publics et qui sera exclusivement destiné aux jeunes sans qualification ». Puis, celle d'un « contrat de reclassement pour (les) victimes de licenciements collectifs. Le service public de l'emploi négociera avec le salarié un contrat lui permettant de suivre une formation... ». Quel type de contrat ? Avec quel salaire ? Pas un mot là-dessus.

Dernier type de contrat : le « rétablissement des emplois-jeunes dans le secteur public », qui n'assuraient à ce qu'on n'ose pas appeler leurs bénéficiaires



Manifestation du 14 février à Rennes.

qu'un emploi précaire, rémunéré au smic, de cinq ans maximum.

Pas un seul de ces types de contrats n'est contraignant pour le patronat, ne peut l'obliger à embaucher, ni même à conserver des emplois. Aucun engagement de créer de vrais emplois. Et ce n'est pas étonnant, quand on se souvient de la politique que menaient le PS et ses alliés quand ils étaient au gouvernement : les Tuc, SIVP,

Exo-jeunes, CES et autres contrats aidés qu'ils avaient instaurés à l'époque, diminuaient les salaires en même temps qu'ils précarisaient l'emploi.

Pour imposer aux patrons qu'ils embauchent avec des contrats à durée indéterminée et des salaires corrects, les travailleurs n'ont rien à attendre des dirigeants socialistes. Ils ne peuvent compter que sur leur mobilisation.

Marianne LAMIRAL

• Chèque emploi-service universel

Usagers ou fournisseurs, lesquels sont le mieux servis ?

Le chèque emploi-service universel, CESU, qui existe officiellement depuis début janvier, a reçu un gros coup de publicité avec le lancement du plan Borloo pour les « services à la personne ».

Remplaçant d'autres systèmes du même type, il permet à des particuliers de payer, sans trop de formalités, toutes sortes de services : de la garde d'enfants à l'entretien de la maison, de la préparation des repas à l'assistance aux personnes âgées, du soutien scolaire au jardinage en passant par le gardiennage temporaire d'un domicile.

La « potion-miracle » de Borloo

Ces chèques seront diffusés par les établissements bancaires ayant signé une convention avec l'État. Comme dans les systèmes précédents, les particuliers qui les utiliseront pourront déduire de leurs impôts 50 % des dépenses engagées, dans la limite de 12 000 euros par an.

Mais il existera aussi un CESU préfinancé. Il fonction-

nera un peu comme le chèque restaurant ; payé en partie par le patron, en partie par le salarié, il permettra à ce dernier de rémunérer par exemple son aide ménagère ou sa garde d'enfants. Pour inciter le patron à consacrer une partie de ses fonds à cette dépense « sociale », l'État lui permet de déduire de ses impôts 25 % de la somme qu'il aura consacrée à ces CESU, dans la limite de 500 000 euros par an.

Borloo présente son plan, et le CESU en particulier, comme le remède miracle – encore un ! – qui créera 500 000 emplois dans les trois ans à venir. Il présente son Agence nationale des services à la personne, créée en juillet 2005, comme l'instrument qui permettra de faciliter l'accès des particuliers à des services de qualité et d'améliorer le statut des salariés des secteurs concernés, qui sont souvent employés à temps partiel pour des salaires très bas. Bref, usagers et employés ne pourraient qu'y trouver leur compte.

Un marché porteur...

Certes, la demande de services à domicile s'accroît,

qu'elle concerne les enfants ou, surtout, les personnes âgées. « Le marché est porteur », comme le disent les économistes. Jusqu'à présent, les usagers cherchaient de l'aide, un peu au petit bonheur, auprès de toutes sortes d'associations ou des collectivités locales, aux moyens très divers et souvent assez aléatoires. Ils pouvaient aussi recourir à des officines privées qui prolifèrent dans l'aide aux devoirs par exemple, mais qui se sont aussi développées peu à peu dans d'autres secteurs. L'Agence nationale « Borloo » prétend mettre de l'ordre dans tout cela à travers des « enseignes nationales » qui recenseront les demandeurs et les fournisseurs d'aide. Mais on trouve derrière ces

enseignes, qui se constituent peu à peu, des mutuelles (MAIF, MACIF, MGEN) mais aussi les groupes Accor, Sodexho, le Crédit agricole, bref, des gens dont le dévouement à la société n'est sûrement pas la motivation principale !

...et un recul continu des services publics

Le problème est réel : on peut, sans être totalement handicapé, avoir besoin d'une aide ponctuelle pour une démarche administrative, ou simplement pour se promener ; on peut, sans être dépendant, être suffisamment âgé pour préférer se faire véhiculer pour aller dans un magasin, ou pour avoir besoin d'une aide ménagère

ponctuelle. Tous ces services qui devraient être assurés par la collectivité comme « services publics », l'État s'en décharge ; il s'en est longtemps remis à des associations dont une grande partie continuera à exister, comme le feront les services des collectivités locales (garderies, crèches municipales...) Mais devant l'accroissement de la demande et puisqu'il y a un marché, le gouvernement a fait son choix : d'un côté il laisse la place à des entreprises privées qui la prendront dans la mesure où cela leur rapportera, tandis que, de l'autre côté, par le biais des réductions d'impôts, on verra baisser les ressources de l'État qui devraient pourtant financer ce genre de services.

Sylvie MARÉCHAL

— Une société philanthropique ? —

Domidom Services, née pendant la canicule de 2003, compte plus d'une douzaine d'agences spécialisées dans l'aide à domicile aux personnes âgées dépendantes. Elle va en créer six autres en 2006. Six cents auxiliaires de vie et aides

ménagères travaillent pour elle.

D'après son gérant, interrogé par *Le Figaro*, il faut cinq ou six mois pour qu'une agence soit rentable ; la société a été créée par Philippe Austruy, le fondateur des premiers

groupes d'hospitalisation privée à domicile et c'est « un business à l'avenir prometteur », puisqu'on compte sur sept millions d'octogénaires en 2025.

S.M.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Trois semaines pour préparer le 7 mars !

Le Contrat première embauche a été adopté par l'Assemblée nationale dans la nuit du 8 au 9 février, par une poignée de députés de droite contre une demi poignée de députés de gauche. De toute manière, députés présents ou pas, le Parlement compte pour du beurre. C'est Villepin lui-même qui l'a signifié en imposant finalement son projet de loi, par le 49.3. Les jeunes ont intérêt à s'en souvenir quand on leur fera le coup, sans doute sous peu, qu'il n'y a plus rien à faire contre les CPE ou autres CNE sous prétexte qu'ils sont passés dans la loi.

À gauche ?

La gauche a pourtant bruyamment dénoncé le « coup de force permanent » du Premier ministre, et les députés socialistes ont aussitôt annoncé la riposte... en invoquant le 49.2, un autre truc constitutionnel permettant de prolonger malgré tout des débats qui n'ont aucune portée !

La méthode de Villepin révèle, c'est vrai, le caractère de farce de la « démocratie » bourgeoise. Mais le tapage des socialistes sert surtout à tenter de mettre en valeur le rôle des élus s'agissant dans un hémicycle censé être l'arène principale de la lutte politique. Avec pour objectif de tirer de l'histoire une morale électorale que François Hollande a résumé ainsi : « Soyons réalistes, le texte va passer. Le travail d'explication que nous engageons trouvera son dénouement non dans la rue mais dans les urnes, en 2007. »

Défaitistes et opportunistes, alors, les chefs de la gauche ? Pas seulement ! Il ne faut pas gratter beaucoup pour voir que les éléphants qui se bousculent sur le chemin du pouvoir n'ont pas grand-chose à reprocher sur le fond aux mesures qu'ils dénoncent aujourd'hui. Comme l'écrit le journal *Le Monde* daté du 9 février, tous les ténors du PS « ont intégré l'idée que, pour des jeunes sans qualifications, [...] le CDI n'était plus la norme ». Qu'il s'agisse du « contrat de formation » proposé par Hollande, du « contrat sécurité formation » de Fabius, du « plan de formation par alternance » par Stauss-Kahn, les « projets alternatifs » que proposent les responsables socialistes ne se distinguent du CPE que pour se rapprocher des emplois-jeunes de feu le gouvernement Jospin, qui avaient en leur temps introduit le principe des « CDI à durée déterminée ». Et tous ont en commun de prévoir de nouveaux cadeaux fiscaux aux patrons... et d'accepter la précarité. Ségolène Royal ne déparait donc pas dans la brochette quand elle a fait l'éloge de Tony Blair parce qu'il avait, selon elle, « obtenu de vrais succès en recourant à plus de flexibilité ».

Dans les syndicats ?

Loin des mesquineries parlementai-

Benoît MARCHAND

Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La crise permanente du logement.

Articles : Une année sans élections... - Le mythe de la « police de proximité » - SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 - Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail - Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche - Belgique : attaque contre les préretraites - États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale - Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Bolkestein de retour au Parlement européen

Même révisée, la directive veut toujours renforcer l'arsenal du patronat

Mardi 14 février, des dizaines de milliers de manifestants, venus d'une vingtaine de pays, se sont rassemblés à Strasbourg devant le Parlement européen, afin d'exiger le retrait du projet de libéralisation des services, la fameuse directive Bolkestein.

Derrière de nombreuses banderoles de syndicats allemands, on pouvait compter des métallurgistes du Land de Bade-Wurtemberg voisin, où des négociations salariales sont en cours, des salariés de l'automobile comme ceux de Volkswagen, et un gros cortège de travailleurs des services publics portant les drapeaux de leur syndicat Ver.di.

Sur l'une des banderoles, on pouvait lire : « *L'ennemi ce n'est pas le travailleur polonais, ce n'est pas l'Europe, c'est le gouvernement et le capital* ».

Et il est vrai que les travailleurs de multiples origines, réunis au hasard des calculs du patronat pour qui le travail humain n'est qu'une marchandise, pourraient à eux tous imposer ce qui n'est la priorité ni de la Commission européenne ni des parlementaires : un véritable nivellement par le haut des conditions de salaire et d'existence des travailleurs d'Europe.

Quant à la directive, son objectif, même après révision, reste de libéraliser encore plus le secteur des services en facilitant l'arrivée sur le marché européen des entreprises sous-traitantes originaires des pays nouvellement entrés dans l'Union européenne. Au nom de la libre concurrence, il s'agirait même, pour l'Union européenne, d'« éliminer tous les obstacles juridiques à l'établissement d'un véritable marché intérieur ».

Jusqu'à présent, le rapport destiné à être voté par les parlementaires européens conservait le point le plus dénoncé dans la directive initiale : le « principe du pays d'origine » pour une entreprise prestataire de service. Les entreprises sous-traitantes pourraient ainsi payer leurs salariés au tarif en vigueur dans leur pays d'origine, même si ceux-ci travaillent dans un pays où les conditions sont meilleures. C'était inciter les entreprises en mal de sous-traitants à en chercher dans les pays à bas salaires, contribuant ainsi à tirer vers le bas les salaires européens.

Maintenant que le vote de cette directive est arrivé à échéance et que les parlementaires sont invités à bénir démocratiquement la directive de la Commission européenne, les deux grands partis du Parlement, le Parti Populaire (droite) et le Parti Socialiste, selon une procédure qui leur est habituelle, ont passé un compromis dans la coulisse pour gommer de ce texte ce qui fâche, et qui menaçait de faire capoter le vote.

Formellement donc, « le principe du pays d'origine » a été retiré. Et les sous-

traitants des pays les moins bien lotis socialement appelés à intervenir dans les pays mieux dotés devraient payer les salariés au tarif en vigueur dans le pays d'accueil. En revanche, les autres contraintes des prestataires de services devraient être légères : ils ne seront pas tenus d'ouvrir un bureau dans un pays où ils souhaitent fournir temporairement leurs services et pourront utiliser leur propre matériel de travail. Si l'État d'accueil pourra éventuellement invoquer certaines « exigences » au nom de l'ordre public, de l'environnement, de la santé, de la protection sociale, toutefois ces « exigences » devront être « proportionnées », tenir compte de la « nécessité » et « non discriminatoires », ce qui laisse la place à des interprétations en défaveur des salariés.

On saura jeudi 16 février si ce compromis a été payant et jusqu'à quel point la directive a été amendée, du moins si elle est votée. En effet, le compromis ne satisfait pas la droite libérale. Le nouveau président de l'organisation patronale européenne (Unice), le baron Seillière, a fait savoir qu'il y était opposé. Les représentants des dix pays récemment entrés le sont également. À gauche, outre le flou restant dans la directive même amendée, il reste aussi des sujets de discorde sur les secteurs concernés par cette directive. Certains comme la santé, les services sociaux, la culture ou l'audio-visuel, en sont écartés, mais aux secteurs de l'eau, de l'énergie ou du ramassage des ordures, visés par cette directive, pourraient s'ajouter ceux de l'enfance et des soins aux personnes âgées. Car le rôle de cette directive est aussi d'ouvrir aux entreprises privées une partie des services publics. Et cet aspect-là n'a pas été gommé.

Et puis, directive ou pas, les patrons de différents secteurs économiques ne l'ont pas attendue pour faire appel, chaque fois que c'était possible, à des salariés payés aux tarifs de l'Est de l'Europe, voire du Tiers Monde, comme on l'a vu avec les chantiers de Saint-Nazaire ou EDF à Porcheville. Sans parler des sociétés de transport et des entreprises du bâtiment, sous-traitants de grands groupes capitalistes, qui se jouent des lois sociales.

Car, pour les patrons, tout est bon pour rabaisser salaires et conditions de travail. Les syndicats ont raison de dénoncer ces pratiques. Mais l'intérêt des travailleurs n'est pas de s'en prendre aux travailleurs de la sous-traitance mais d'établir avec eux des relations fraternelles, afin d'imposer tous ensemble qu'ils bénéficient des mêmes conditions de salaires et des mêmes droits que dans le pays d'accueil.

Jacques FONTENOY

Non aux lois anti-immigrés !

Au lendemain du Comité interministériel de contrôle de l'immigration du jeudi 9 février, Villepin et Sarkozy ont confirmé que le gouvernement, d'ici cet été, présenterait à l'Assemblée nationale une loi pour développer l'immigration économique « choisie » et stopper et rejeter l'immigration dite « subie ».

Face aux médias qui les interrogeaient sur les nouvelles mesures contre les étrangers que prévoit leur loi, ils ne se sont pas montrés gênés. Au contraire, cela fait des années qu'ils se vantent de leurs méthodes

répressives lepénistes devant l'électorat : le bilan était en 2005 de 64 000 interpellations au faciès et de 20 000 expulsions.

La seule critique sur laquelle Sarkozy a essayé de se justifier, a été celle l'accusant d'organiser le « pillage des cerveaux » dans les pays pauvres. Son projet de loi prévoit en effet de favoriser la venue d'étudiants et de travailleurs sélectionnés pour « leur compétence et leur talent ».

Sarkozy a tenu à dire, la main sur le cœur, que ces étudiants et travailleurs qualifiés devraient pouvoir retourner dans leur pays d'origine pour

participer à son développement... Mais a-t-il ajouté aussitôt, plus discrètement, à condition que tous les pays d'Europe et de l'OCDE aient la même « éthique » du retour !

Pour organiser la riposte à ce projet de loi scélérate, depuis janvier, un collectif s'est constitué, regroupant associations, collectifs de sans-papiers, syndicats et partis : Uni(e)s contre une immigration jetable. Des réunions d'information sont et vont être programmées ainsi qu'une campagne d'affiches, des actions et manifestations.

Louis BASTILLE

Des collectifs de sans-papiers appellent également à manifester avec le soutien des organisations et partis de gauche. Lutte Ouvrière apporte son soutien à cette manifestation :

**Samedi 18 février
à 14 heures à Paris,
Place de Clichy**

**Non aux lois
anti-immigration**

**Non aux expulsions.
Régularisation !**

Journée de mobilisation pour les élèves sans papiers

Le 1^{er} février, le Réseau Éducation Sans Frontières, qui regroupe des parents d'élèves, des enseignants, des militants syndicaux et d'associations organisait, pour la deuxième année consécutive, une trentaine de rassemblements devant autant de préfectures pour protester contre la politique d'expulsions du gouvernement.

Ainsi, à Grenoble, près de deux cents personnes se sont rassemblées et une délégation a été reçue par le sous-préfet. Il n'a eu que quelques paroles de vague compréhension, aussi vagues que les promesses de Sarkozy.

Le 31 octobre, le ministre de l'Intérieur, par une circulaire, s'engageait à suspendre les expulsions des lycéens sans

papiers et de leurs familles jusqu'à la fin de l'année scolaire pour des « raisons humanitaires »... Ce qui fait craindre un retour massif des expulsions en juillet prochain.

Cette circulaire n'est même pas respectée par les préfetures. Depuis fin octobre, plus d'une cinquantaine de parents d'enfants scolarisés et quelques jeunes ont été placés en centres de rétention, préliminaire à une expulsion.

Dans ce contexte on vient d'apprendre que, dans l'Oise, l'Inspection académique a écrit à tous les proviseurs des lycées et lycées professionnels en leur demandant de fournir les coordonnées des élèves susceptibles de faire l'objet de reconduite à la frontière.

Tous ceux qui ont participé aux rassemblements du 1^{er} février sont conscients que face à la machine policière, administrative et judiciaire, à qui on demande maintenant de faire du chiffre (objectif de 25 000 reconduites à la frontière en 2006), seule la mobilisation des gens des quartiers, avec les parents d'élèves, les enseignants, les proches, peut empêcher les expulsions et même obtenir des régularisations. Cela a été le cas pour Guy Effeye, lycéen d'Épinay, dont les camarades ont réussi à empêcher l'embarquement, puis ont obtenu un titre de séjour « étudiant ».

Au lycée professionnel Jacques-Brel de Choisy-le-Roi dans le Val-de-Marne, Léo-

poldo, un élève chilien, menacé d'expulsion depuis deux ans, vient de recevoir un titre de séjour lui permettant de terminer ses études, puis de travailler en France. Mais les enseignants du lycée recensent cette année plusieurs dizaines d'élèves susceptibles d'être menacés à leur majorité !

Alors au rassemblement du 1^{er} février, les manifestants de Choisy se retrouvaient à un peu plus de 300 devant la Préfecture de Créteil avec d'autres établissements du département pour dire leur détermination à ne pas laisser faire. Le slogan, « *C'est pas les immigrés, c'est pas les sans papiers, c'est Sarkozy, qu'il faut virer !* » était largement repris.

Correspondant LO

• Besançon

Un étudiant libérien expulsé

Mercredi 8 février, Joseph Kollie, étudiant libérien, se rendait à la faculté des lettres de Besançon comme tous les jours pour suivre ses cours de licence. Il ne se cachait pas et la police savait où le trouver. Embarqué de force dans une voiture banalisée par la police des frontières, il a été emmené au centre de rétention de Pontarlier, puis

dans celui du Mesnil-Amelot (près de Roissy).

Joseph avait été débouté de sa demande de statut de réfugié politique. Un comité de soutien était en discussion avec la préfecture pour obtenir une autorisation de présence jusqu'à la fin de l'année universitaire. Il passait sa licence dans quatre mois.

À l'annonce de cette arrestation,

300 personnes se sont rassemblées devant la préfecture pour demander sa libération. D'après le comité de soutien, il restait cinq jours pour obtenir un recours. Vendredi 11, plus de 400 personnes dont de nombreux étudiants et lycéens, se retrouvaient devant la préfecture. On apprit alors que Joseph avait été expulsé le matin même

vers le Liberia, via Bruxelles.

Les manifestants ont vivement exprimé leur colère. Avec les lois Sarkozy contre l'immigration, les conditions des étudiants en situation irrégulière risquent d'empirer ; rien qu'à Besançon, des dizaines d'étudiants étrangers sont menacés.

Correspondant LO

• Oissel (Seine-Maritime)

Contre l'existence du centre de rétention

Samedi 4 février, 350 personnes se sont rassemblées à Oissel contre l'extension du centre de rétention. C'est là en effet, à 19 km du centre de Rouen, en pleine forêt, et dans les locaux de l'École nationale de police, que sont retenus prisonniers ceux que la police de Sarkozy veut expulser du territoire. Actuellement de 38 places, ce centre doit passer prochainement à 72, et même paraît-il à 140 d'ici la fin de l'année.

Ces prisonniers – des hommes, des femmes et des enfants – ont été placés là, volontairement éloignés de tout. L'ensemble des associations organisatrices avait décidé d'une manifestation en voitures. Plus d'une centaine de véhicules avec affichettes et slogans ont donc formé une caravane de protestation jusqu'à Oissel.

Sur place, le cordon de police maintenait les manifestants à plus de cent mètres de

l'entrée. Il a été impossible de rendre visite aux détenus, alors que c'est un des seuls droits dont les sans-papiers disposent une fois enfermés. À l'intérieur de ce centre, les personnes retenues sont menottées dès qu'elles doivent se déplacer ; et l'enfermement à Oissel est considéré comme le début de la procédure d'expulsion.

C'est dramatique pour ceux qui essaient de fuir la misère ou les persécutions, et à l'image de

la politique du gouvernement Chirac-Sarkozy-Villepin. C'est ce que sont venus dire les manifestants, les groupes politiques et associations présents ce jour-là.

Et comme le disent les sans-papiers de l'agglomération : ce n'est pas seulement l'extension du centre de rétention qui est un scandale, c'est l'existence de cette prison pour immigrés !

Correspondant local

Fric, trafic et foot

Dans presque tous les continents, le football suscite des passions. Dans des pays pauvres, comme en Afrique, il représente un fol espoir de sortir de la misère pour des millions de jeunes.

En France, des associations et des joueurs africains célèbres comme Didier Drogba dénoncent ce trafic de jeunes footballeurs africains. L'association Culture Foot Solidaire va déposer plainte contre la marque Puma, dont le dernier spot publicitaire montre un jeune camerounais signant un contrat de superstar du foot. L'ancien joueur professionnel Jean-Claude Mbvoumin dénonce la manière dont des intermédiaires ou des agents de clubs européens se servent de l'Afrique comme d'un terrain de chasse.

Ils vont recruter sur place les jeunes adolescents les plus doués. Ils leur exhibent de faux contrats avec de grands clubs. Les familles crédules se saignent pour payer les 3 ou 4 000 euros pour le voyage, le visa et le passeport de leur enfant.

Arrivés en France ou en Europe, une minorité seulement de ces jeunes seront retenus par des clubs sportifs professionnels ou amateurs. Ils y supportent des conditions dures et misérables car ils rêvent toujours de devenir une star du ballon rond, comme l'a raconté un jeune camerounais de 16 ans dans une enquête du journal *Le Parisien*.

Quant à la majorité des jeunes refusés aux tests, des milliers chaque année, ils deviennent clandestins à l'expiration de leur visa. L'association Culture Foot Solidaire, en cinq ans d'activités, s'est ainsi occupée de 600 de ces jeunes victimes.

Les clubs professionnels profitent de ce trafic qui alimente leurs besoins en nouveaux joueurs, d'autant que dans la perspective de leur entrée en Bourse, leur souci est de plus en plus de transformer chaque but en or... pour leur coffre !

L. B.

• Italie

Jeux olympiques d'hiver

La famille Agnelli peut dire merci

Vendredi 10 février, pour la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Turin, les organisateurs avaient fait appel à bien des vedettes. C'est Sophia Loren qui conduisait les huit femmes conviées à porter le drapeau olympique, tandis que Carla Bruni, habillée par Giorgio Armani, transportait un cousin drapé de tricolore vert-blanc-rouge. Mais la « surprise » annoncée pour la soirée était l'apparition sur scène d'une Ferrari formule 1 rouge écarlate comme il se doit. Le rapport avec les sports d'hiver était loin, mais l'occasion trop belle de rendre hommage à la firme Ferrari et à son PDG Luca Cordero di Montezemolo (sic), évidemment présent dans les tribunes et qui est en même temps PDG de Fiat, président de la Confindustria, équivalent italien du Medef, et président du comité d'honneur des JO « Turin 2006 ». Quant au discours d'ouverture, il n'a pas manqué de rendre hommage à « l'avocat Agnelli », le patron de Fiat mort il y a trois ans et à l'influence duquel on doit, paraît-il, l'organisation de ces Jeux à Turin.

Pourtant, c'est certainement plutôt la famille Agnelli qui devrait dire merci à Turin et aux divers organismes qui ont financé la préparation de ces Jeux, dont les bénéfices tomberont en grande partie dans son escarcelle. Depuis plusieurs années, en vue des Jeux, la capitale du Piémont est le siège d'énormes chantiers de travaux publics dont les entreprises du groupe sont souvent maîtres d'œuvre. En revanche les travailleurs du secteur Fiat-Auto en perte de vitesse, eux, sont nombreux à subir depuis des années le chômage, indemnisé à moins de 700 euros par mois. Pas de quoi se payer l'entrée, ni à la cérémonie d'ouverture (850 euros la place), ni même aux épreuves olympiques...

André FRY

De nouvelles affaires pour la bourgeoisie, un nouveau affront aux travailleurs

L'article suivant est extrait du journal de nos camarades italiens de *L'Internazionale* (n° 55 de janvier - février 2006).

À l'approche de l'ouverture des Jeux olympiques 2006, organisateurs et médias ont embouché les trompettes de la propagande. À les en croire, l'événement devrait offrir une panacée à tous les maux qui affligent la capitale du Piémont. Turin, vitrine devrait montrer un nouveau visage au monde entier. Toute la bourgeoisie turinoise, des patrons de l'industrie aux agents immobiliers et aux commerçants, applaudit le « clairvoyant » maire DS (Démocrates de gauche, l'ex-Parti Communiste) Chiamparino qui, préoccupé surtout d'obtenir un nouveau mandat lors des élections municipales imminentes, a promis de transformer la capitale de l'automobile italienne, grise et déprimée, en une florissante cité

février.

Il semble par ailleurs que l'unique souci des futurs bénéficiaires des Jeux olympiques soit causé par les graffiti sur les murs du centre-ville, graffiti si insistants que l'armée de peintres enrôlés par la municipalité pour un coût de 10 millions d'euros ne réussit pas à les effacer une fois pour toutes.

Patience si les banlieues sont de plus en plus dégradées et en état d'abandon, si les licenciements sont à l'ordre du jour dans les usines, si la précarité s'étend plus que jamais. (...) Il s'agit d'occulter ce qu'on ne peut éliminer, (...) de faire apparaître Turin, aux yeux du public olympique, comme une ville ordonnée et lavée de toute tache. Au fond, les Jeux olympiques sont un théâtre dans lequel la société bourgeoise réussit à donner la meilleure représentation d'une de ses « vertus » les plus remarquables : l'hypocrisie. C'est l'hypocrisie de ceux qui

glace à l'architecture futuriste sont le symbole de ce défi olympique, une véritable offense pour tous ceux qui attendent, depuis des décennies, un salaire et un logement décents. Les villages olympiques seront une manne seulement pour la spéculation immobilière, même celui que le maire pense déjà à revendre pour combler le déficit de 41 millions d'euros laissés à sa charge par le Toroc, le comité organisateur des jeux.

Les travailleurs ne peuvent certes pas reporter leurs espoirs sur Chiamparino, qui ne s'adresse à eux que pour deman-

der le respect de la trêve olympique, avec la suspension des grèves jusqu'à la fin des jeux. Une première et efficace réponse est venue du personnel de l'aéroport de Turin-Caselle. Ceux-ci ont suivi en masse la grève de huit heures appelée le 8 janvier par la CGIL contre l'accord d'entreprise signé par les deux autres syndicats, CISL et UIL, pour une trêve olympique entre le 9 janvier et le 25 mars et contre la Sagat, société gestionnaire de l'aéroport, sourde à toute solution après le licenciement de treize travailleurs d'Aviapartner, entreprise sous-traitante chargée des



L'annonce des résultats sur une grande place de Turin.

à vocation touristique et multiculturelle. À la place des centres sociaux occupés devraient surgir des hôtels cinq étoiles, et à celle des taudis, habités par des immigrés et des pauvres de plus en plus nombreux, renaître des quartiers résidentiels pour nantis. Et pour ces derniers, même les perturbations à la circulation, provoquées par les innombrables chantiers des villages olympiques ou du métro, ne comptent guère. La perspective d'augmenter leurs rentes les aide à prendre avec le sourire les voies réservées aux protagonistes des jeux, les rues barrées, et le contrôle satellitaire du territoire effectué, nous dit-on, dans un but antiterroriste. Bénis soient donc les tuteurs de l'ordre, les « 10 000 anges gardiens » ainsi que les a définis le quotidien *la Stampa*, qui devraient contrôler la ville dans la période des Jeux, du 10 au 26

d'un côté présentent les olympiades comme un symbole de paix, et de l'autre fomentent les guerres qui aujourd'hui ensanglantent la planète.

La partie la plus saine de la ville se demande cependant ce qu'il adviendra après l'orgie olympique. C'est ce que se demandent les 15 000 travailleurs surexploités par la sous-traitance dans les chantiers, les milliers de jeunes auxquels on n'offre d'autre perspective que ce présent fait de précarité et d'une instruction et d'une culture asservies au marché, tous ceux qui doivent subir les continuelles suppressions de postes de travail, diminutions de salaire et de services sociaux. Ce sont eux qui doivent payer les 2,5 milliards d'euros environ débloqués par l'État pour réaliser des travaux olympiques aussi pharaoniques qu'inutiles. Les quatre palais de

• Irak

Des soldats britanniques torturés L'armée c'est l'école

Les journaux télévisés ont diffusé une vidéo montrant des soldats britanniques en Irak tabassant des prisonniers irakiens à coups de poing, de pied et de matraques. La scène était commentée de façon ordurière et sadique par celui qui filmait, vraisemblablement lui-même un soldat britannique.

La vidéo tombe mal puisqu'elle arrive au moment où la Grande-Bretagne, qui a déjà quelque 8 500 soldats en Irak, s'apprête à envoyer 3 300 soldats supplémentaires en Afghanistan. Le porte-parole du gouvernement britannique n'en a pas moins gardé son sang-froid en expliquant que ce n'était « que » la sixième affaire de ce genre révélée au grand jour, alors que quelque 80 000 soldats britanniques se sont relayés en Irak depuis l'invasion du pays en 2003. Tout le monde peut cependant comprendre que toutes les exactions des soldats britanniques n'ont évidemment pas fait l'objet d'une vidéo, ou de photos comme dans une autre affaire, et que toutes les vidéos existantes, tournées par d'autres soldats sadiques et voyeurs en mal de souvenirs, ne se retrouvent pas comme celle-ci sur la place publique.

Très probablement, cette vidéo montre donc simplement un comportement ordinaire des soldats impliqués dans cette guerre de type colonial.

Et ce comportement indigne n'est malheureusement pas réservé à l'armée britannique, il vaut pour toutes les armées du monde capitaliste, qui se prétendent « libre ». Il vaut les tortures



commises par des soldats américains dans les prisons d'Abou Ghraïb, en Irak, ou de la base militaire U.S. de Guantanamo, ou encore celui de cette patrouille américaine qu'on a pu voir à la télévision, pendant la bataille de Falloujah, abattant à bout portant un blessé irakien. Et si l'armée française ne s'est pas investie dans la guerre d'Irak, elle a commis il y a peu un crime de même nature sur un autre champ d'opération, avec l'affaire de l'assassinat d'un opposant en Côte-d'Ivoire ; une affaire qui n'a pas seulement éclaboussé de simples soldats mais de très hauts gradés ayant froidement prémédité cet assassinat.

Car les comportements des militaires en guerre ne sont pas un défaut de caractère des soldats du rang qui les commettent, comme on aimerait nous le faire croire, mais une conséquence des décisions prises par ceux qui les ont lancés dans ces guerres, gouvernants et état-major.

Tony Blair peut bien jouer au Premier ministre effarouché et déclarer qu'il « prenait au sérieux toute allégation de mauvais traitement », étant prêt certainement, comme on l'a vu pour les tortionnaires U.S. d'Abou Ghraïb, à

• Allemagne

Grève dans les services publics

Depuis le 6 février, une grève des travailleurs des services publics allemands a été déclenchée dans le Land de Bade-Württemberg, par le syndicat Ver.di (syndicat unifié des prestataires de services). Des milliers de manifestants ont proclamé : « Les 38 heures et demie ou la grève ! ». Une semaine plus tard, le mouvement s'était étendu à sept autres États jusqu'à toucher des milliers de salariés, 22 000 selon le syndicat, essentiellement dans les services de ramassage des ordures, les hôpitaux, les crèches et les jardins d'enfants.

Depuis quatorze ans, l'Allemagne n'avait pas connu de véritable grève des services publics. Même si l'enjeu, pour les dirigeants de Ver.di, est de parvenir à négocier un futur accord avec les employeurs, selon les méthodes habituelles du « syndicalisme de concertation » en usage depuis des décennies en Allemagne, l'ampleur de la mobilisation est visible dans la plus grande partie de l'Ouest du pays et en Saxe, dans l'Est. Ver.di, comme les autres syndicats de branche, perd des adhérents : 5 % par an. L'organisation de ce mouvement pourrait lui permettre également de refaire le plein de membres, dans un contexte social où les attaques contre les salariés continuent avec le gouvernement de coalition d'Angela Merkel tout comme sous Gerhard Schröder. Entre autres attaques, l'augmentation de trois points du taux de la TVA au début de 2007, l'élévation progressive de l'âge de la retraite de 65 ans actuellement jusqu'à 67, la chasse aux chômeurs de longue durée et l'allongement de la durée du travail hebdomadaire des fonctionnaires de l'État fédéral.

Après ces derniers, c'est aux employés des services publics des Länder et des communes de subir la même menace. Les grévistes protestent donc contre le projet d'allongement du temps de travail hebdomadaire de 38,5 heures à 40 heures, sans l'ombre d'une augmentation de salaire. Cette augmentation se traduirait par deux semaines de travail gratuit par an. Pour les employeurs, communes et États, il ne s'agirait, selon la déclaration provocante d'un officiel, que de dix-huit minutes de travail supplémentaire par jour !

De plus, alors que le chômage touche plus de cinq millions de travailleurs dans le pays, cette augmentation d'horaire repré-

senterait, selon le syndicat, 7 000 postes en moins dans le seul Land du Bade-Württemberg, 200 000 à 250 000 au total. Les services publics représentant 4,7 millions d'emplois, dont seulement 1,7 million de fonctionnaires – privés du droit de grève –, l'économie réalisée par les employeurs, communes et Länder, serait d'importance, si le projet était appliqué. Le mauvais état des finances régionales est d'ailleurs une des raisons invoquées à l'appui de la mesure envisagée à l'encontre des travailleurs des services publics. Le conflit porte d'ailleurs également sur l'intention affichée par les États régionaux de réduire ou même supprimer les primes de Noël ou de vacances, imitant là aussi l'État fédéral qui a déjà lancé le mouvement de régression contre ses agents. Ver.di propose, de son côté, un accord unifiant le temps de travail des agents des services publics à 39 heures, à l'Ouest comme dans les anciens Länder de l'Est où il est actuellement à 40 heures.

Certains responsables communaux, comme à Mannheim, dénoncent le risque que le non-ramassage des ordures fait courir à la ville en matière d'hygiène. Mais la solution évoquée reste de faire appel à des entreprises privées de collecte des déchets. À Fribourg, des intérimaires ont déjà été recrutés. En Rhénanie du Nord-Westphalie, aux 2 000 grévistes recensés dans les six centres hospitaliers universitaires qui réclament, en plus du maintien des 38,5 heures, une augmentation du salaire mensuel de 50 euros, les employeurs ont déjà objecté qu'ils mettaient l'emploi en danger.

Dans ce contexte, il faut signaler un autre mouvement : la



Grévistes du syndicat Ver.di à Cologne le 13 février 2006.

grève des ouvriers de l'usine d'électroménager AEG de Nuremberg, commencée depuis trois semaines contre les projets de fermeture du site.

La riposte du monde du travail est plus que jamais nécessaire

et le mouvement des employés des services publics est une réponse bienvenue à l'offensive générale du gouvernement et du patronat, qui touche tous les travailleurs du pays.

Viviane LAFONT

Volkswagen chasse le profit... et les ouvriers

Le scénario est désormais rôdé : l'annonce de « restructurations » fait grimper les actions. C'est ce qui n'a pas manqué de se produire lorsque le groupe automobile allemand Volkswagen a récemment publié son projet de réduction d'effectifs. Sur près de 345 000 emplois dans le monde, le conseil de surveillance prévoit d'en supprimer 20 000 : un plan de préretraites signerait le départ de 13 000 salariés et, dans un deuxième temps, des usines de composants seraient externalisées. Il serait question de celles de Cassel, de Brunswick et de Salzgitter. Le discours des patrons est toujours le même : l'objectif serait d'améliorer la productivité des différentes usines, entendez l'exploitation des travailleurs, et « résoudre les problèmes de la marque Volkswagen rapidement et efficacement ».

Pourtant, les chiffres affichés par le groupe sont loin d'être négatifs. Même si le patron de Volkswagen fait mine de s'inquiéter des performances de la marque, « tout juste dans le vert », le bénéfice net du groupe pour 2005, 1,12 milliard d'euros, a grimpé de 60,7 %. Le chiffre d'affaires est également en hausse de 7,1 %. De l'aveu des analystes financiers, ces chiffres seraient supérieurs de près de 50 % aux résultats attendus par la firme.

À la Bourse de Francfort, à l'annonce de ces chiffres, les représentants des actionnaires applaudissaient et le titre montait immédiatement de près de 7 %. Après ces scènes rituelles, à quand celle, non programmée, des salariés en colère ?

V.L.

Au sommaire de Lutte de Classe N° 94 (février 2006)

- Israël
Après la disparition politique de Sharon
- À propos du centenaire de la loi de Séparation de 1905
L'union de l'État et des Églises pour défendre la propriété bourgeoise
- Grande-Bretagne
Les attaques contre les retraites par le patronat et le gouvernement
- Tribune de la minorité
Quand la classe ouvrière chinoise s'éveille
- Annexes
Extraits des interventions au congrès de Lutte Ouvrière des 3 et 4 décembre 2005
Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro



ouvel

services à terre. CISL et UIL se sont limitées à appeler à quatre heures de grève contre les licenciements.

Cependant encore une fois la volonté de lutte a été trahie par la CGIL, la CISL et l'UIL, qui au niveau national sont tombées d'accord dès le 11 janvier pour conclure avec le gouvernement une trêve olympique allant du 31 janvier au 23 mars. C'est une confirmation de plus que les travailleurs ne peuvent compter que sur leurs propres forces.

Correspondance de Turin

tionnaires du crime !

envoyer en prison les soldats en question, c'est de sa part un bel exercice d'hypocrisie. Si Blair voulait vraiment frapper le responsable de ce crime militaire, il devrait s'en prendre à lui-même, puisque c'est lui, et son gouvernement, qui ont imposé, envers et contre tous, y compris contre la majorité de l'opinion publique britannique, l'envoi de troupes en Irak.

« Maintenant, on fait un devoir à un pauvre paysan d'être soldat. On lui enseigne, dans la cour d'une vilaine caserne, à tuer régulièrement des hommes ; on le menace, on l'injurie, on le met en prison ; on lui dit que c'est un honneur, et, s'il ne veut point s'honorer de cette manière, on le fusille », écrivait au début du XX^e siècle l'écrivain Anatole France. Quant à la guerre, c'était selon lui « commettre tous les crimes par lesquels un particulier se déshonore : incendie, rapines, viol, meurtre ».

Pour se libérer les opprimés n'ont souvent pas d'autres moyens que de recourir à la violence ! Mais les dirigeants des grandes puissances qui ont la prétention de donner des leçons de comportement aux peuples du monde entier sont entièrement responsables, et bien plus que les hommes qu'ils envoient se faire massacrer sur le terrain, des horreurs qu'ils déchainent.

Jacques FONTENOY

• Grippe aviaire

Qui du virus ou de la misère est le plus virulent ?

Parti d'Asie, le virus de la grippe aviaire est parvenu au Proche-Orient, puis en Europe. Il est maintenant en Afrique, au Nigeria. Là, le dénuement, le manque total de moyens pour enrayer sa transmission ne pourront que renforcer ses ravages et risquent d'entraîner une véritable catastrophe.

Le virus aviaire infecte surtout les oiseaux qui développent alors une grippe souvent mortelle. Il ne contamine que très exceptionnellement les humains. Mais quand cela arrive, la forme de grippe qu'il engendre est très grave. À ce jour, depuis le premier cas mortel, à Hong-Kong, en 1997, la grippe aviaire a tué 92 personnes dans sept pays différents.

Comme tous les virus de la grippe, ce virus aviaire n'est pas très stable. Il peut se transformer par mutations génétiques. Les spécialistes redoutent que, lors d'une de ces transforma-

tions, il devienne tel qu'il acquiert une grande affinité pour l'appareil respiratoire humain et déclenche alors une épidémie de grippe contagieuse cette fois d'homme à homme, par les postillons, les éternuements... Ce pourrait être une véritable catastrophe car, par définition, ce virus serait totalement nouveau et donc aucun vaccin efficace ne serait disponible avant de longs mois pour prévenir l'infection. C'est un tel virus totalement nouveau qui, à la fin de la Première guerre mondiale entraîna une véritable catastrophe sanitaire – la grippe dite espagnole – qui, à l'échelle mondiale, fit plus de morts que la guerre elle-même.

On n'en est pas là et rien ne permet d'affirmer que cela arrivera un jour, c'est-à-dire que la mutation du virus ira dans ce sens. De plus, si elle se produit, on ne peut pas prévoir à quel moment elle surviendra. Cependant c'est contre cette

éventualité que les autorités sanitaires se préparent. Mais alors, la virulence de l'agent de la grippe est renforcée par celle de la misère.

Une mesure préventive consiste à juguler la maladie chez les oiseaux. Il faut tuer les volailles dans les élevages contaminés et, ailleurs, rentrer celles qui sont élevées en plein air, les mettre à l'abri de la contagion par les oiseaux sauvages. Il faudrait aussi les vacciner. Mais, sans même parler de cette vaccination, plus le pays est pauvre et plus l'application de telles mesures est difficile. On l'a vu en Turquie où deux fillettes sont mortes pour avoir été en contact proche avec des volailles infectées : les informations sanitaires sur la maladie n'étaient pas parvenues jusqu'à leur village et, si elles y étaient arrivées, l'application des précautions élémentaires aurait soulevé d'énormes problèmes dans une population démunie.

Aujourd'hui, alors que l'épidémie animale, l'épizootie, se développe au Nigeria, un des pays les plus pauvres au monde, les vétérinaires des Nations Unies ont demandé au gouvernement de fermer les marchés de volaille pour arrêter la propagation du virus. On a aussi demandé aux villageois de se séparer de leurs poules. Sauf que les marchands et la population n'ont pas d'autres ressources pour se nourrir. Alors, les « cellules de crise » ou autres « comités locaux de vigilance » risquent de n'avoir d'efficacité que sur le papier.

Et puis comment diagnostiquer les cas humains de la maladie ? Comment les différencier des autres maladies avec fièvre et toux dans des pays où le sida, la tuberculose, le paludisme, les infections respiratoires et autres maladies infectieuses font des ravages ?

Enfin, les mesures efficaces contre la maladie si, demain, la

contagion devient interhumaine, seront encore plus scandaleusement inégales. Dans tous les pays riches, on stocke des masques pour limiter cette transmission. Il n'y en aura pas pour tout le monde, surtout pas pour les pays non solvables. On a beaucoup parlé du Tamiflu, ce médicament antiviral qui pourrait avoir une petite efficacité à condition d'être pris dans les 48 heures après l'apparition des premiers signes de la maladie. Les États-Unis, la France et tous les grands États occidentaux s'activent à l'engranger par tonnes en lieux sûrs, pour le plus grand bonheur des laboratoires Roche dont la courbe des profits grimpe en flèche au fur et à mesure des commandes. Mais, en Afrique et dans tous les pays pauvres, les populations risquent de mourir à quelques heures de vol de tonnes de médicaments stockés dans des bunkers.

Sophie GARGAN

• Manifestations contre les caricatures de Mahomet

La réaction sous le voile de la religion

Samedi 11 février, à Paris et à Strasbourg, des milliers de musulmans ont manifesté contre la publication des caricatures de Mahomet dans la presse. Mais, derrière le paravent du « respect des religions » se profile une opération politique qui vise à terme la population d'origine musulmane au même titre que toute la société.

« Nous voulons montrer pacifiquement que les musulmans ont été profondément blessés par les caricatures, qu'il ne s'agit pas de liberté d'expression mais d'insultes qui dépassent les limites de l'offense » a déclaré un des responsables de la manifestation parisienne. Ainsi donc, cette manifestation n'aurait été, d'après ses organisateurs, que le cri de protestation de milliers de musulmans offensés, en tant que tels, dans leurs convictions religieuses.

Beaucoup d'immigrés ont le sentiment qu'ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone. Victimes du racisme, ils

vivent souvent dans des quartiers où les conditions de logement sont déplorables. Quand ils ne sont pas au chômage, ils sont généralement cantonnés aux emplois les plus durs et les moins bien payés. Et la situation se prolonge, de génération en génération. Ceux qui sont de culture musulmane peuvent estimer que ce mépris social les vise à cause de cette origine religieuse. Et ce ne sont pas les déclarations de certains politiques ni les confusions faites, plus ou moins innocemment, par une partie de la presse entre islam et organisations terroristes islamistes qui peuvent aider à clarifier les choses.

Cela explique sans doute que des milliers d'hommes et de femmes immigrés ont participé à ces démonstrations. Mais en se mettant dans le sillage de ceux qui crient au blasphème, ils se trompent de camp. Le but des organisateurs de ces manifestations n'est pas d'organiser la défense sociale des immigrés, même communautaire. C'est

une opération politique visant à les encadrer dans un mouvement ultra réactionnaire. Derrière les discours sur le respect dû à la religion et au « prophète » se profile l'enfermement des femmes derrière leur voile et leurs fenêtres closes ; quand ce n'est pas, pour certains, la justification de la lapidation de la « femme adultère ».

Quand ces gens-là vitupèrent contre les communistes, ce n'est pas seulement parce que ceux-ci sont athées. C'est aussi parce que les islamistes sont les adversaires déclarés de toutes les idées d'émancipation des travailleurs.

Et ce sont les travailleurs de culture musulmane qui sont les plus menacés. Les islamistes ne feront pas la loi chez les autres. Mais ils la font déjà dans certaines banlieues, faisant pression pour imposer le voile aux femmes, le respect du ramadan, l'interdiction de l'alcool, à tous.

À Paris comme à Strasbourg, dans les manifestations, des pancartes en appelaient à

une loi contre « l'islamophobie ». Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Devrait-il y avoir aussi une loi contre la « catholicophobie » et la « protestantophobie » ? On sourit à imaginer celle contre la « mécréantophobie »... Et certains de se saisir, comme argument en faveur de leur projet, de l'existence de la loi contre le racisme et l'antisémitisme. Mais cela n'a rien à voir. Ce texte a pour objectif la protection des personnes contre des actes dont ils pourraient être victimes mais pas des critiques de leurs idées dont ils pourraient être l'objet de la part de ceux qui ne les partagent pas. Les hommes ont droit au respect de leur personne. Les idées, toutes les idées, doivent pouvoir être soumises à la confrontation et à la critique.

Il n'y a d'ailleurs pas que les intégristes musulmans pour camoufler des idées réactionnaires sous le voile du respect qui serait dû à la religion. Il y a deux ans, une organisation intégriste catholique d'extrême

droite a réussi à faire condamner à une amende de 1000 euros avec sursis l'association AIDES de lutte contre le Sida à cause d'un slogan publicitaire énonçant « Sainte-Capote, protège-nous », associé à l'image d'une religieuse ! Un an plus tard, une affiche de créateurs de mode en forme de pastiche du tableau de la Cène de Léonard de Vinci a été interdite après la plainte d'une autre association extrémiste d'évêques, au prétexte qu'elle constituait « un acte d'intrusion agressive et gratuite dans les tréfonds des croyances intimes »...

Ce n'est pas leurs idées religieuses que ces gens-là défendaient avec l'aide de magistrats tout aussi réactionnaires. Ils manifestaient leur volonté d'imposer leur censure contre tous ceux qui ne partagent pas leur point de vue. Et ce n'est pas un hasard si ce genre de catholiques se retrouve généralement parmi les admirateurs de Le Pen ou de Villiers.

S.G.

• Rennes

La mobilisation contre le contrat première embauche

À Rennes, le succès de la manifestation du mardi 7 février pour exiger le retrait du contrat première embauche et du contrat nouvelles embauches, avec environ 10 000 participants, dont plus de 6 000 lycéens et étudiants, a donné à bien des jeunes l'envie de continuer et d'élargir la mobilisation.

Dans la semaine précédente, les assemblées organisées par les syndicats étudiants à l'Université de Rennes II (Villejean) avaient réuni 200 à 300 étudiants désireux de contribuer à préparer le succès de cette journée. L'assemblée qui a suivi la manifestation a réuni 1 500 personnes : l'amphi devenant trop étroit pour que tous ceux qui désiraient participer puissent le faire, les votes ont dû se faire en plein air. La grève a alors été votée aux trois quarts des présents et s'est organisée aussitôt avec la constitution de piquets de grève.

Les jours suivants, la participation à l'assemblée générale augmentait jusqu'à 2 000 étudiants, qui ont à chaque fois reconduit la grève à une très large majorité. L'objectif immédiat était de montrer que la protestation contre le CPE ne faiblissait pas, avec une nouvelle manifestation le jeudi 9 février

dans les rues de Rennes. Pari tenu ! Celle-ci a mobilisé 7 000 personnes, essentiellement des lycéens et des étudiants.

Après le week-end, lundi 13 février, les piquets de grève ont été reconduits et les cours ne se sont pas tenus. L'assemblée générale à la faculté de Rennes-Villejean a réuni encore plus de monde que les précédentes : 2 500 personnes dont les trois quarts ont voté la poursuite du mouvement. Une opération de barrage filtrant s'est tenue dans le centre-ville pour faire connaître le mouvement et les raisons d'être contre le CPE.

L'Université sert donc depuis quelques jours de lieu de ralliement du mouvement contre le CPE, attirant ceux qui souhaitent se joindre à la mobilisation. On y trouve des informations, mais aussi les moyens matériels d'intervenir sur les lycées et les autres campus. Les assemblées générales de lycéens se tiennent régulièrement à la fac, et nombre de lycéens assistent à celles des étudiants.

L'ambiance qui y règne est riche de discussions. Les étudiants qui avaient participé à la grève contre la réforme des Universités en 2003 sont heureux de se retrouver aujourd'hui, mobilisés contre le gouvernement

avec la nouvelle génération, qui n'est pas en reste pour tenir les piquets de grève et organiser l'action quotidienne.

Les étudiants dénoncent la politique de restrictions qui touche l'enseignement public, notamment les suppressions de postes aux concours de l'enseignement. Un slogan : « Des postes au CAPES... pour pas finir CRS ! » rencontre un certain succès. Mais chacun a conscience que la question qui regroupe le plus grand nombre, celle qui est au cœur des discussions, c'est la précarité, le CPE et le soutien que le gouvernement apporte ainsi au patronat. Et le slogan : « Étudiants, lycéens, chômeurs et salariés, c'est tous ensemble qu'il faut lutter, c'est tous ensemble qu'on va gagner » est parmi les plus repris.

Les discussions sont vives et l'ambiance est fraternelle, ce qui fait de la fac un forum permanent, avec de vrais débats politiques, autant dans les commissions, au comité de grève que dans les piquets de grève, et même partout dans la fac. Le soir, l'occupation des locaux est mise à profit pour organiser des projections de films ainsi que des conférences sur des sujets divers, comme le droit du travail ou les luttes sociales en France de ces

dernières années.

Sur l'autre campus universitaire, à Beaulieu, des assemblées ont commencé à se tenir et attirent chaque fois plus d'étudiants, regroupant 800 participants le lundi 13 février. Les étudiants des deux campus s'organisent de manière à coordonner leur action. Plusieurs lycées de Rennes et des environs viennent aussi de se mettre en grève.

La manifestation du mardi 14 février a rassemblé, dans une ambiance dynamique, de 7 à 8 000 personnes, essentiellement étudiants et lycéens. Une nouvelle manifestation était prévue jeudi 16 février. Un appel a également été lancé pour une journée nationale le jeudi 23 février.

Les vacances arrivant bientôt, chacun s'attelle à faire en sorte que la mobilisation soit la plus forte possible et à préparer le retour de vacances des autres zones. Et les nouvelles qui parviennent d'autres villes, où la mobilisation contre le CPE semble prendre de l'ampleur, ne font que renforcer la détermination à faire ravalier au gouvernement ses mesures antisociales !

Correspondant LO

• Clemenceau

Le gouvernement français pris la main dans l'amiante

« Un déchet », et qui plus est « un déchet dangereux », tel est le verdict que porte sur le *Clemenceau* le commissaire du gouvernement français, avant que le Conseil d'État décide du sort de cet ex-« fleuron » de la marine de guerre.

Depuis un mois et demi que ce navire-poubelle se promène sur les océans dans l'attente de savoir où s'effectueront son désamiantage total puis son démontage, les péripéties se sont succédé au point de ridiculiser le gouvernement français. Les dernières en date sont l'écart de trente tonnes d'amiantes entre le poids déclaré par la société ayant commencé le travail en France et celui des déchets enfouis, le refus de la Cour suprême de l'Inde d'autoriser le porte-avions à être désamianté puis démolit sur les chantiers d'Alang, et enfin l'avis attendu du Conseil d'État français qui devrait demander le rapatriement du *Clemenceau*, s'appuyant sur la législation européenne qui interdit le trans-

fert de déchets vers des pays non membres de l'OCDE.

Après tous ces cafouillages, qui prêteraient à rire s'il ne s'agissait pas d'un engin de guerre bourré d'un poison mortel, le désamiantage du *Clemenceau* est en train de devenir une affaire d'État. Chirac, en voyage en Inde, s'est « saisi directement » du dossier. On va voir ce qu'on va voir ! Même dans la majorité, désormais bien obligée de constater que le gouvernement se couvre de ridicule, des voix s'élèvent maintenant pour réclamer le rapatriement du navire.

Le gouvernement avait choisi de faire faire une partie du travail en Inde pour des raisons d'économies. En Inde, en Chine ou au Bangla Desh notamment, se trouvent des chantiers de démolition de navires, où les conditions de travail déplorables, sans aucune sécurité et sans que les ouvriers connaissent même les risques qu'ils encourent, se combinent aux bas salaires. C'est là

que les autorités françaises voulaient envoyer le *Clemenceau* se faire démolir, rejoignant ainsi tous les autres navires qui subissent le même traitement. Cela aurait pu passer sans heurts si les écologistes de Green Peace ne s'étaient servi de ce porte-avions pour dénoncer ces pratiques. Le *Clemenceau* devenait un symbole parce qu'il est la propriété de l'État français, qui s'est conduit dans cette affaire comme le plus pourri des armateurs privés.

Il est en effet scandaleux que les pays industriels envoient dans les pays pauvres des navires qui sont des poubelles pleines de déchets dangereux pour s'y faire démolir. Et on ne peut qu'approuver le combat des organisations écologistes et anti-amiantes qui dénoncent ces pratiques et qui, si le *Clemenceau* revient en France, auront certes remporté une victoire.

Malheureusement, cela ne changera certainement rien à l'attitude qu'ont les pays riches

envers les pays pauvres, et encore moins aux conditions de travail et de salaires des ouvriers indiens et du Tiers Monde. Les ouvriers du chantier d'Alang et d'ailleurs vont continuer à démolir d'autres navires, en se rendant la plupart du temps sans protection dans des bâtiments dont ils ne connaissent pas les dangers, cela pour des salaires misérables, tandis que les industriels qui revendent les déchets et matériaux extraits vont continuer à s'enrichir. Pour les travailleurs, c'est soit mourir de faim faute de travail – et la perte du chantier du *Clemenceau* risque d'avoir des conséquences dramatiques pour des centaines d'entre eux – soit se ruiner la santé dans des travaux que les pays riches les condamnent à faire.

Alors, où faudra-t-il démolir le *Clemenceau* ? Le problème est bien plus vaste : c'est toute cette société basée sur le profit qui est à démolir.

André VICTOR

• Suppressions d'emplois chez France-Télécom

Un communiqué de Lutte Ouvrière

Les 17 000 suppressions d'emplois annoncées par France Télécom sont d'autant plus révoltantes qu'au même moment, l'entreprise annonce une augmentation de ses profits de 90 % et prévoit le doublement des dividendes distribués aux actionnaires.

Prétendre que cela se fera sans licenciements secs est un mensonge car cela ne tient pas compte de tous ceux, contractuels ou précaires en tout genre, qui se retrouveront sans travail. Et, quand bien même les suppressions d'emplois seraient limitées au non remplacement de ceux qui partent à la retraite, c'est de toute façon 17 000 emplois en moins et une aggravation de la charge de travail de ceux qui restent.

Ainsi, pendant que le gouvernement prétend combattre le chômage avec les contrats première embauche et nouvelles embauches qui ne créent pas un emploi de plus et remplaceront seulement les contrats actuels par d'autres plus avantageux pour les patrons, de grandes entreprises suppriment des emplois qui existent réellement.

Les annonces provocatrices de profits élevés, empêchées par les seuls actionnaires pendant que les salaires stagnent, la généralisation de la précarité, les suppressions d'emplois et l'augmentation du chômage, finiront par convaincre le monde du travail que, seule, une explosion sociale pourra imposer ses exigences vitales, notamment l'interdiction des licenciements collectifs et des suppressions d'emplois. Les profits élevés doivent financer le maintien des emplois, quitte à réduire le temps de travail plutôt que d'enrichir les seuls actionnaires.

Arlette LAGUILLER
Le 15 février 2006

• Chantiers de l'Atlantique – Saint-Nazaire

Surexploitation de travailleurs polonais

Jeudi 9 février, toutes les inspections du travail de Loire-Atlantique ont fermé leurs portes, mobilisant l'ensemble des inspecteurs et contrôleurs du travail du département pour une opération « coup de poing » sur le paquebot « Musica » en construction. En effet, fin janvier, des ouvriers polonais peintres et caréneurs sous-traitants aux Chantiers de l'Atlantique avaient contacté la CGT pour dénoncer leurs conditions de travail, de salaire et d'hébergement.

C'est au bas mot la sixième fois en trois ans que des travailleurs étrangers entrent en lutte et dénoncent publiquement la surexploitation dont ils sont victimes sur le site des Chantiers navals de Saint-Nazaire. Le même scénario se répète avec quelques variantes : des entreprises (« prestataires de services ») de ces pays prennent en sous-traitance de deuxième ou troisième rang une partie des travaux. Quand il ne s'agit pas tout simplement de salaires impayés pendant des mois, les raisons de la colère sont à chaque fois des taux horaires autour de 5 euros (sur une base 35 heures), des journées de travail à rallonge sans paiement des heures supplémentaires, aucune prime de déplacement, l'absence de bulletin de salaire, la surveillance étroite des travailleurs et les menaces contre les contestataires.

Chaque fois, la direction des Chantiers de l'Atlantique, qui finalement utilise le travail sous-payé de ces ouvriers, oscille entre le silence et de vagues déclarations compatis-

santes lorsque la ténacité des travailleurs en lutte et leurs succès rendent impossible de nier les faits. Mais se défaussant sur le sous-traitant intermédiaire de premier rang (qu'elle a elle-même choisi et à qui elle a parfois elle-même fourni le contact avec le sous-traitant de deuxième ou troisième rang) elle joue la vertu outragée et s'en sort indemne, prête à recommencer et à se servir de cette concurrence entre travailleurs pour tirer encore plus vers le bas les conditions de travail et de salaire des ouvriers de la région de Saint-Nazaire, massivement touchés par le chômage.

Si les luttes précédentes ont heureusement permis aux travailleurs étrangers de récupérer tout ou partie des sommes qui leur étaient dues, cela se termine invariablement par leur rapatriement et leur remplacement par d'autres poussés par la misère (ces derniers temps plus particulièrement originaires de Pologne). Mais pour toutes ces situations où le courage et la détermination de certains travailleurs ont permis qu'elles éclatent publiquement, com-



Grève de la faim des travailleurs polonais en 2005.

bien restent ignorées ?

Cette fois-ci, les ouvriers polonais sous-traitants de DOS (entreprise allemande elle-même sous-traitante des Chantiers de l'Atlantique), en plus de leurs conditions de travail et de salaire, ont voulu protester contre leurs conditions de logement particulièrement insalubres. Après diffusion à la télévision régionale de photos des taudis qu'ils occupaient, ils ont obtenu d'être rapidement relogés.

Mais la direction de DOS, ayant obtenu la rétractation publique des deux travailleurs les plus en avant (et que l'inspection du travail avait convoqués), les a immédiatement rapatriés en Pologne où ils continuent à subir de fortes pressions. Sous la menace, ceux qui restent préfèrent pour le moment se taire.

Dans ces conditions, la direction d'Alstom-Chantiers de l'Atlantique (en plein processus de rachat par le norvégien Aker) n'hésite pas à passer au cran supérieur en accusant ces ouvriers polonais d'être manipulés par une CGT qui aurait été en mal de coup médiatique à la veille de la manifestation antidi-rective Bolkestein !

C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'opération coup-de-poing des 35 inspecteurs et contrôleurs du travail sur un des paquebots en construction sur le site. La DDTE (Direction départementale du Travail et de l'Emploi) a annoncé que les résultats de ce contrôle nécessitent des vérifications et ne seront pas connus avant plusieurs semaines. Alors, que signifie cette intervention « coup-de-poing » organisée par le ministère du Travail qui a délivré à chacune des entreprises concernées les autorisations légales et qui après le sixième cas avéré les laisse continuer leurs affaires en toute impunité ?

Bien sûr, les moyens de l'inspection du travail sont insuffisants pour faire respecter un tant soit peu au quotidien la législation du travail sur le site.

Mais l'ampleur des fraudes est telle que cette opération spectaculaire risque de s'avérer impuissante face aux réseaux dont les fils convergent dans la main des grands groupes capitalistes, parmi lesquels Alstom tient une bonne place, à Saint-Nazaire comme à la centrale EDF de Porcheville.

Correspondant LO

• La Poste Centre de Tri de Rennes – Airlande

La direction recule

Au centre de tri de Rennes-Airlande, trois équipes de nuit (60 personnes) avaient fortement débrayé le 31 janvier pour exiger l'embauche de personnes supplémentaires afin de combler des emplois vacants. Le 2 février, le débrayage était encore plus important et une assemblée générale de tous les grévistes présents nous avait confortés dans l'idée de continuer à exiger notre dû.

La direction, de son côté, appelée tous les soirs au téléphone par le personnel, avait indiqué qu'elle ne commence-

rait à communiquer avec nous que par petits groupes et pas avant le milieu de la semaine suivante.

Mais c'est tous ensemble que nous voulions la rencontrer et l'équipe entière de « quatre nuits sur sept » quitta le travail pour aller à la salle de réunion.

Là, bien qu'exaspérée par notre rassemblement, la direction dut s'exprimer devant tout le monde et lâcher sept emplois sur les huit demandés par l'équipe. Même si tous les emplois demandés en nuit n'étaient pas obtenus, c'était un recul important concédé aux agents les plus mobilisés depuis plus d'un mois.

Il aura fallu un mois et demi d'assemblées générales, de débrayages à l'embauche et deux nuits de grève pour que la direction concède que nous avions raison sur le manque évident d'effectif. Pour toutes celles et tous ceux qui ont participé aux différentes réunions de chaque nuit en décidant du contenu des revendications et des actions à mener pour les obtenir, c'est une grande satisfaction. Cela l'est d'autant plus qu'il n'est pas facile, en ce moment, de transformer des CDD en CDI à La Poste.

C'est aussi un encouragement pour rester unis face aux attaques de la direction. À peine

celle-ci venait-elle de céder sept emplois qu'elle annonçait son intention de restreindre les possibilités de congés annuels en juillet et en août, dans le but de faire des économies sur l'embauche des saisonniers. Cette annonce a d'ailleurs provoqué un débrayage d'une heure de la majorité des CDI de la « quatre nuits sur sept », dès le lendemain.

Après ce mois et demi de mobilisation, l'ambiance a changé dans l'équipe et nous sommes prêts à réagir à la moindre nouvelle attaque de la direction.

Correspondant LO

• Eurocopter Marignane (Bouches-du-Rhône)

Horaires de nuit mortels

Un ouvrier d'Eurocopter âgé de 53 ans, qui enchaînait des horaires de nuit particulièrement pénibles, est mort à la suite d'un accident de la route, au petit matin en rentrant chez lui, le samedi 4 février. Plongé dans le coma, il est décédé quelques jours plus tard, le jeudi 9 février.

L'accident s'est produit alors qu'il rentrait chez lui après la cinquième nuit d'affilée d'un horaire particulièrement fatigant, allant de minuit à huit heures du matin. Avec un tel rythme, il est difficile de dormir le matin et impossible de se reposer l'après-midi.

Ce travail de fin de nuit permettait à la direction de l'usine de faire travailler des ouvriers sans discontinuité. Consciente de la pénibilité de ces horaires, la direction de l'usine les a immédiatement retirés après l'accident. Elle en a proposé d'autres, de 21 heures à 5 heures du matin. Et elle a décidé de ne les majorer que de 25 % au lieu des 40 % pratiqués habituellement pour ces horaires. Tous les ouvriers ont refusé, écoeurés par un tel cynisme.

Après cet accident, la direction aurait aussi fait appel à un psychologue pour s'occuper du responsable du secteur auquel appartenait l'ouvrier accidenté.

Mais tout le monde sait très bien que ces horaires, décidés en haut lieu, sont épuisants. Quel besoin y-a-t-il de faire fabriquer des hélicoptères, plus vite, la nuit, n'importe comment, si ce n'est pour faire plus de profit, en utilisant les installations plus longtemps ?

La direction connaît la nocivité pour l'organisme de tels horaires. Quand elle les a choisis et appliqués, elle en connaissait les risques pour le personnel. Sa responsabilité est donc pleine et entière.

Correspondant LO

• Renault

Ghosn annonce production et profits en hausse... et les salaires ?

Depuis neuf mois qu'il était question de la conférence de presse du PDG de Renault, Carlos Ghosn, prévue jeudi 9 février, tout le monde chez Renault s'attendait à des annonces de fermetures d'usines, de licenciements comme il en a été l'artisan chez Nissan. Et puis non. Ghosn a joué une autre carte : celle du « sauveur » de l'entreprise !

Il faut dire que les affaires du groupe vont bien avec 3,367 milliards d'euros de bénéfices, en progression de 18 % par rapport à 2004. Cela serait dû en grande partie à sa filiale Nissan. C'est, selon lui, en se référant à cet exemple que Ghosn a parlé d'un plan triennal ambitieux : créer 26 nouveaux modèles pour passer à 8 véhicules par an au lieu de 4, et produire 800 000 véhicules en plus en quatre ans.

Pour réaliser ce plan, il n'y a pas de mystère, il n'a pas d'autre solution à proposer que faire travailler plus les ouvriers et tous les salariés de l'entreprise. Il promet le maintien de tous les sites à condition que les usines fonctionnent à 100 % de leur capacité et tournent à 5 000

heures par an. C'est donc une nouvelle augmentation des cadences et une intensification



du travail en perspective, car l'embauche ne se fera que sur la base de trois embauches pour quatre départs. Par-dessus le marché, Ghosn a annoncé un plan d'économies chiffré à un milliard d'euros.

Et qui bénéficiera des fruits de cette surcharge de travail ? Les actionnaires, bien entendu : leurs dividendes seront majorés de 33 % alors que, pour l'année à venir, l'augmentation des salaires ne sera que de 1,6 %, en baisse de 0,5 % par rapport à 2005.

Le PDG a annoncé en tout cas une aggravation des conditions de travail et de vie des ouvriers dans toutes les usines

en France et dans le monde ainsi que de tous les autres salariés. Il compte sur le fait que les travailleurs se sentiront soulagés qu'il n'annonce pas de licenciements ni de restructurations... mais leur annonce tout de même qu'ils devront produire beaucoup plus à moins nombreux !

Même si la direction a fait passer le message dans tous les secteurs de l'entreprise par des vidéos et des réunions d'explications, l'ambiance n'était pas à l'enthousiasme parmi les travailleurs.

Pendant qu'on annonce des dividendes en hausse aux actionnaires, on ne promet dans les usines que du travail supplémentaire. Parallèlement à la conférence de presse du PDG, au moins un millier d'ouvriers et d'employés des usines de Flins, Cléon, Rueil, Guyancourt et du siège social ont manifesté dans les rues de Boulogne aux cris de « Augmentez nos salaires, pas les actionnaires ! » Les salaires, en effet, il serait temps d'y penser !

Correspondant LO

• Française de Mécanique – Douvrin (Pas-de-Calais)

Effectif en baisse et intensification du travail

L'an passé, à elle seule, l'usine de la Française de Mécanique de Douvrin aurait presque pu équiper d'un moteur toutes les voitures vendues en France puisqu'elle a produit 1,8 million de moteurs, pour Renault, Ford et PSA.

La fermeture de la fonderie, engagée il y a trois ans, s'est terminée il y a quelques mois. Les 750 salariés qui y travaillaient ont été reclassés dans le reste de l'usine mais, malgré le démarrage de la production d'un nouveau moteur (en alliance avec BMW), l'effectif total a fondu d'environ 1 000 personnes ; beaucoup d'intérimaires ont été jetés à la rue et les départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

De nombreux postes de travail sont modifiés sans cesse... en supprimant des gestes et des déplacements prétendument inutiles (méthode Kaizen ou Hoshin). Mais, au final, chaque fois, des postes sautent et chacun se retrouve avec du boulot en plus. Quand les modifications de certains postes les rendent particulièrement difficiles à tenir, ils sont d'abord occupés par des intérimaires... pour évi-

ter les protestations.

Les postes « lourds » ont été en partie réaménagés, la direction se vantant d'améliorer les conditions de travail. Mais en fait, cela aboutit à faciliter la polyvalence, tout le monde pouvant tourner sur tous les postes.

Avec la flexibilité, la diminution de la durée des pauses, l'intensification des cadences, le travail devient forcément plus fatiguant, d'autant que la moyenne d'âge dépasse les 46 ans. Les postes dits « aménagés » sont peu nombreux et une partie de la maîtrise peut même se permettre de jouer sur leur attribution.

La direction a décidé de faire baisser encore le taux d'absentéisme, qui est pourtant déjà bien bas. En plus des médecins privés mandatés pour remettre en cause les arrêts de travail, les chefs et l'assistante sociale ont pour habitude de téléphoner ou même de passer voir les malades chez eux pour tenter de leur faire reprendre le boulot plus vite.

En cas d'arrêt maladie, jusque-là, comme dans la plu-

part des grosses entreprises, la direction payait le salaire et se faisait rembourser directement la part de la Sécurité sociale. Eh bien, dorénavant, le salarié devrait attendre pour toucher l'argent de la Sécurité sociale, qui arrive toujours avec un certain retard.

Les accidentés subissent d'ailleurs d'énormes pressions pour ne pas se déclarer, et on les fait venir à l'usine coûte que coûte, parfois en taxi.

Par ailleurs, les licenciements individuels se multiplient pour inaptitude.

Ces attaques incessantes alimentent un profond mécontentement. Mais comme partout les patrons jouent sur la peur du lendemain, parlent sans cesse des difficultés, de la concurrence dans l'automobile...

Nous, on remarque surtout les milliards de profits déclarés chaque année pour Renault et Peugeot, les deux maisons mères de la Française de Mécanique (4,4 milliards d'euros en 2005).

Correspondant LO

• SNR (agglomération d'Annecy)

Ne pas les laisser faire

Dans les usines SNR Roulements, circulent des rumeurs de cession de l'entreprise, filiale de Renault à 100 %, au groupe japonais NTN. La direction, questionnée, a commencé par nier puis affirmé qu'il y avait bien eu négociations, mais qu'elles étaient rompues ! Pourtant, mi-janvier, un article du quotidien *Les Échos* indiquait que de telles négociations avaient bien lieu et même que des responsables de NTN se trouvaient en Haute-Savoie pour expertiser leur cible.

Ces rumeurs entraînaient de fortes inquiétudes parmi le personnel. La SNR, qui fabrique des roulements dans l'agglomération depuis 1916, et s'est fortement développée depuis 1947, passait pour une entreprise où l'on peut finir sa carrière. Aucun plan de licenciements n'y avait eu lieu, hormis des « préretraites FNE » dans les années 1980. Les travailleurs avaient du mal à se rendre compte que leur entreprise n'était pas à l'abri des manœuvres des détenteurs de capitaux, dont ils pouvaient craindre qu'elles se fassent à leur détriment.

Bien sûr, rester dans le groupe Renault n'est pas une garantie en soi (on se souvient de Renault Vilvorde !). Mais ces craintes sont justifiées dans la mesure où, effectivement, les opérations de cessions de filiales par Renault qui ont déjà eu lieu se sont traduites par des remises en cause des emplois ou des statuts, pourtant loin d'être mirobolants, des travailleurs de ces filiales. L'exemple le plus récent est celui d'une fonderie de Vénissieux et de l'usine ponts de Saint-Priest, près de Lyon, passées de Renault Véhicules Industriels à Arvin Meritor, entreprise américaine. Leurs nouveaux patrons essaient d'imposer aux travailleurs une nouvelle convention d'entreprise, très en dessous de l'ancienne.

C'est pour répondre à ces inquiétudes que le syndicat CGT de l'entreprise organisait mercredi 1^{er} février une réunion-débat à Annecy. Il y invitait les élus des cinq communes où se trouvent des usines SNR (dont trois sont dirigées par la droite et deux par la gauche), les autres syndicats, les partis politiques LO, PC, PS, UDF et UMP.

Dans sa présentation, suivie de celle de représentants de la CGT Renault, le secrétaire du syndicat CGT SNR rappela donc les épiso-

des récents et affirma que, pour son syndicat, rien ne justifie que Renault se débarrasse de SNR et le pays de sa seule entreprise de roulements, ni que les actionnaires décident du sort des travailleurs.

Au cours du débat, dont les représentants de droite étaient absents, le PC et le PS ne parlèrent pas en tant que tels, mais par la voix de leurs élus, qui affirmèrent leur solidarité avec les objectifs présentés par la CGT. Le représentant de Lutte Ouvrière, lui-même ouvrier à SNR, dénonça le mépris envers les travailleurs illustré par le caractère secret des discussions entre grands groupes capitalistes et affirma la nécessité d'abolir les secrets commerciaux et bancaires pour permettre un contrôle des travailleurs sur les entreprises. Il appela de ses vœux une lutte des travailleurs pour faire face aux éventuelles attaques qu'ils pourraient subir en cas de cession, et affirma que Renault avait les moyens de garantir aux travailleurs de SNR non seulement leur emploi mais aussi des salaires et des conditions de travail décentes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Des représentants de la CGC et de FO de SNR étaient présents, mais seul celui de FO parla, pour regretter que l'initiative ne soit venue que de la CGT et... déplorer que l'on parle politique dans une telle réunion.

Les interventions de divers militants syndicaux montrèrent bien la détérioration des conditions de travail et de vie des salariés, dans un département qui voit une minorité vivre plus que confortablement. À SNR elle-même, les mini des quatre coefficients les plus bas sont inférieurs au smic et entre 300 et 400 intérimaires sont employés en permanence, pour un effectif total de 3 400 salariés. Dans le département, des licenciements sont annoncés chez Salomon et des menaces de licenciements pèsent à Tefal, pour ne pas parler des entreprises plus petites (Dupont, Rebol, Novalis, Papeteries, etc.).

Les travailleurs de SNR et de toute la région ont donc toutes les raisons de se préparer à inverser le rapport de force et imposer leurs revendications.

Correspondant LO

• ANF-Bombardier – Crespin (Nord)

Grève pour les salaires À bas le chantage patronal !

Chez ANF-Bombardier, c'est la direction qui a mis le feu aux poudres en proposant 0,9 % d'augmentation. Cela ne représente qu'une dizaine d'euros pour chacun et une rallonge de 1 million d'euros sur le total de la masse salariale, à comparer aux 14 millions de dollars que les actionnaires de Bombardier viennent d'offrir au PDG pour le remercier d'avoir supprimé 6 600 emplois dans le monde. La femme du PDG a eu droit, elle aussi, à son petit cadeau : une rente à vie de 300 000 dollars par an.

La grève démarrée le 27 janvier commence à se généraliser : depuis jeudi 9 février, des équipes entières débrayent une

heure à tour de rôle et brûlent des palettes à l'entrée de l'usine. Comme les camions ne rentrent plus, les équipes travaillent au ralenti le reste de leur journée.

La direction a bien sûr envoyé des huissiers et nous a expédié un courrier pour expliquer que l'action en cours compromet les chances du site de décrocher de « gros » contrats nécessaires au redressement de l'entreprise... Ce n'est pas la première fois, qu'elle nous fait du chantage à l'emploi : en octobre 2004, elle avait tenté de déménager une machine et avait récolté un débrayage empêchant le départ des camions. Au printemps 2005, la CGT avait divulgué un docu-

ment confidentiel de la direction du groupe prévoyant la suppression de 400 emplois. Après une grève, la direction avait dû désavouer son propre plan.

La direction a dû en rabattre et elle a déjà commencé à reculer, proposant maintenant 2,3 % d'augmentation générale, 0,4 % d'augmentation individuelle, une prime de 280 euros dite de « relance de la consommation » et 15 euros de plus sur la prime de vacances. Mais les travailleurs revendiquent 5 % tout de suite, et la prime de consommation à 500 euros ; alors la grève continue !

Correspondant local

• Hispano-Suiza – Villaroche (Seine-et-Marne)

La lutte a payé

Vers la mi-janvier, la direction du groupe Safran, dont font partie Hispano-Suiza et la Snecma, deux entreprises situées sur le même site de Villaroche, accordait une prime d'intéressement de 1 400 euros pour la Snecma (près de 4 500 salariés) et de... zéro euro pour Hispano (900 salariés). Les travailleurs d'Hispano étaient d'autant plus en colère que la direction avait déjà agi ainsi les deux années précédentes, et qu'à chaque fois ils avaient été obligés de se battre pour obtenir leur dû.

Il était d'autant moins question d'accepter cela que les bénéfices du groupe pour 2005

étaient confortables. À compter du 18 janvier des débrayages ont donc eu lieu tous les jours pour réclamer une prime de 1 400 euros, équivalente de celle de la Snecma, ainsi que des négociations sur les salaires. À chaque débrayage, il y avait entre 150 et 200 travailleurs et parfois le double. La direction a cru pouvoir nous laisser en repoussant la discussion au 8 février. Mais rien n'y a fait. La volonté n'a pas faibli alors que s'allongeaient les quarts d'heure de débrayage pour pouvoir se réunir, discuter entre nous et prendre le café avant de retourner au travail. La presse locale a été contactée et plusieurs arti-

cles sont parus rapportant le mouvement.

La direction a commencé à reculer un peu, expliquant dans un premier temps qu'il n'y avait plus de prime d'intéressement mais une prime exceptionnelle, et avançant la discussion au 3 février. Elle était alors prête à lâcher 700 euros brut, ce qui ne faisait pas le compte. Les débrayages ont donc continué jusqu'à ce qu'elle accorde finalement 1 000 euros net. Même si ce n'était pas la somme réclamée au départ, tous étaient évidemment contents d'avoir tout de même fait reculer la direction.

Correspondant LO

• SAFT-Neyrac (Charente)

Grève contre les 98 licenciements

Du mardi 7 au vendredi 10 février, la quasi-totalité des 600 ouvriers, techniciens et ingénieurs de l'usine de Neyrac du groupe SAFT, qui fabrique des piles et des accumulateurs, se sont mis en grève et ont formé jour et nuit un piquet

Mardi 7 se tenait un comité central d'entreprise au siège de Bagnole, en région parisienne, pour discuter du « plan de sauvegarde de l'emploi » – comprendre un plan de licenciements – que la direction avait annoncé juste avant les fêtes de fin d'année 2005 – pourquoi se gêner ?

L'inquiétude mais aussi l'indignation sont d'autant plus vives que le groupe financier anglais Doughty-Hanson, qui a racheté la SAFT à Alcatel il y a trois ans, a amorti sa mise en un an. Le groupe SAFT gagne de l'argent et a été introduit en Bourse. L'action ayant baissé, le plan de suppression d'emplois a été programmé et les cours ont grimpé de 20 % !

Un cadre syndicaliste affirmait : « Les groupes financiers n'ont qu'un leitmotiv, gagner de l'argent (...); SAFT SA n'est pas dans le rouge mais son objectif est de faire partir le maximum de gens avec le

minimum d'argent. »

Par ailleurs, la première mouture du plan de licenciements refusait le départ des travailleurs âgés de plus de 55 ans.

Après les quatre jours de grève et de piquet devant les



feux de palettes allumés pour lutter contre le froid très vif, la direction maintient les suppressions d'emplois mais fait des concessions : une cinquantaine de départs par mesure d'âge seront possibles à partir de 55 et 57 ans avec des primes entre 17 500 et 5 000 euros ; des primes de 12 000 euros pour départ volontaire...

Il reste que plus de vingt travailleurs devront accepter, soit au volontariat soit par désignation, des mutations à Bordeaux ou Poitiers, ou bien seront licenciés.

Cela se décidera dans les mois qui viennent. Et il n'est pas dit que, à cette échéance, la colère des travailleurs ne se déclenche pas à nouveau, eux qui ont resserré leurs liens et n'ont aucune confiance dans la stabilité des mutations envisagées ailleurs.

Correspondant LO

• Métallurgie

Un « accord » pour augmenter légalement le temps de travail

Le patronat de la métallurgie (l'UIMM – Union des industries métallurgiques et minières) vient d'accoucher, au terme de neuf mois de rencontres avec les syndicats, d'un « accord » destiné, sur le fond, à permettre aux entreprises de la branche d'allonger encore le temps de travail des salariés. Les patrons du secteur pourront officiellement tenter d'imposer à leurs salariés de dépasser le contingent annuel légal actuel de 180 heures supplémentaires, et ce jusqu'à 220 heures.

L'accord intègre également la journée dite de solidarité dans le décompte horaire annuel, pérennisant ces sept

heures de travail gratuit censées être en partie reversées par les patrons au titre de la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées.

Tant qu'à accroître la flexibilité des salariés, le texte prévoit également la généralisation à de nouvelles catégories de travailleurs du système de travail au forfait-jours (218 jours sur l'année), jusqu'au coefficient 190, correspondant à un ouvrier professionnel. Ce système, jusqu'à présent appliqué aux cadres, permet à l'employeur de payer de façon forfaitaire les salariés concernés, avec pour seule limite l'obligation de respecter onze

heures de repos consécutives, sans avoir à lui régler d'heures supplémentaires.

Ce « joli coup pour le patronat de la métallurgie », dont se réjouit *Le Figaro*, s'est réalisé grâce à la signature de trois centrales syndicales, la CGC, FO et la CFTC. La CGT et la CFDT ont, c'est la moindre des choses, refusé de signer cet accord de prolongation de la durée du travail et ce pas de plus vers la déréglementation du travail. Force Ouvrière, quant à elle, justifie sa signature par le simple fait que l'obtention du paiement des heures supplémentaires serait quelque peu facilitée

grâce à cet accord. C'est tout dire...

Les heures supplémentaires, imposées ou non, restent de toute évidence une conséquence du niveau insuffisant des salaires. En l'absence d'annualisation du temps de travail, les heures supplémentaires sont majorées en principe de 25 % pour les huit premières et de 50 % pour les suivantes – et encore, uniquement pour les entreprises de plus de 20 salariés, car au-dessous de ce nombre, les quatre premières heures supplémentaires ne sont majorées que de 10 %. Mais les heures travaillées au-delà de la durée légale

du travail constituent surtout un supplément de fatigue, de stress, de pénibilité. Il faut de plus parfois déployer des trésors d'organisation et d'obstination pour parvenir à se les faire payer, en particulier lorsqu'on est salarié d'un sous-traitant ou d'une entreprise d'intérim.

Trois centrales syndicales ayant signé l'accord, celui-ci sera applicable aux 1 700 000 salariés de la branche. À moins que, pour ces centaines de milliers de travailleurs, la réponse aux attaques quasi quotidiennes ne devienne : « pas d'accord ! »

Viviane LAFONT

• CHU de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Le plan de la direction ne passe pas

À deux reprises, des agents du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nancy ont fait entendre leur voix contre des mesures lourdes de conséquences que la direction veut imposer.

Sous prétexte du déficit du CHU – un déficit qui n'est dû qu'à l'insuffisance des crédits alloués aux hôpitaux par le ministère par rapport à l'augmentation de leurs dépenses –, la direction veut céder au privé le nettoyage de certains locaux

assuré jusqu'à présent par du personnel du CHU, les agents d'entretien spécialisés (AES), ainsi que les transports internes en ambulances pendant les week-ends et les jours fériés.

Contre ces projets considérés comme des privatisations, à l'initiative de la CFDT, une grève a eu lieu jeudi 26 janvier à l'appel de tous les syndicats. Trois cents agents sont venus faire entendre leur protestation devant la réunion du conseil d'administration.

Rossinot, le maire de Nancy,

qui est en même temps le président du conseil d'administration, a proposé qu'une expertise soit faite. Comme s'il s'agissait seulement de chiffres ! Chacun sait que le service rendu ne sera pas le même si l'hôpital se met à économiser sur la propreté en faisant appel à des sociétés privées de nettoyage.

Et mardi 7 février, à l'hôpital de Brabois, à l'appel des agents des services hospitaliers (ASH) d'un service et de la CGT, plus d'une centaine d'ASH se sont réunis contre le projet de réorga-

nisation de leur travail, soutenus par quelques aides-soignantes et infirmières.

Rien n'est encore précis, si ce n'est que la direction veut les cantonner au nettoyage, alors que les ASH ont aussi pour tâche de répondre aux besoins des patients. Ces agents sont attachés à cet aspect de leur travail, qui participe à la qualité des soins et au confort du malade.

Après le rassemblement, les agents sont descendus à la direction, où le directeur général, qui justement se trouvait là, a été

forcé de quitter sa réunion pour affronter la colère des personnels. Lui qui clame que l'hôpital doit fonctionner comme une « entreprise » a pu prendre pleinement la mesure de l'opposition que suscite son plan.

Si elles ne peuvent suffire à elles seules à le faire reculer, ces deux actions ont remonté le moral car elles ont montré à tous qu'il y a une partie du personnel qui s'oppose au démantèlement de l'hôpital. C'est peut-être le début d'une riposte plus large.

Correspondant LO

• Hôpital de Tours

La valse des contrats

Depuis le mois de décembre, à l'hôpital de Tours comme dans d'autres hôpitaux, de nouveaux membres du personnel sont arrivés. Ils ont été embauchés en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), ces nouveaux contrats du plan Borloo pour la fonction publique.

Ce contrat est de droit privé, pour une durée de six mois, renouvelable jusqu'à deux ans. La durée hebdomadaire est de vingt heures minimum et de 35 heures maximum et le salaire est calculé sur la base du coût horaire du smic. L'hôpital doit leur pro-

poser une formation et un tuteur doit les accompagner.

Au CHU, 190 personnes sont ainsi arrivées, à qui la direction a proposé de faire 20 heures par semaine. Leur salaire arrive donc à la moitié du smic mensuel ! On n'a pas peine à leur trouver du travail tant il manque de personnel dans tous les services. On retrouve ces collègues en « CAE » dans les services de soins pour faire le ménage, dans les secrétariats ou dans les services généraux. Ils assurent des remplacements maladie, maternité où ils peuvent être en renfort,

comme dans les secrétariats qui n'ont jamais vu arriver de créations de postes depuis des années.

Pour la plupart, il s'agit de jeunes qui sortent de l'école, de jeunes au chômage ou de collègues encore en CES (contrat emploi solidarité) dans l'hôpital, qui ont vu leur contrat transformé en CAE de 26 heures. Ou aussi des contractuels déjà dans l'hôpital après plusieurs CDD, à qui il a été proposé un CAE à la fin d'un de ceux-ci.

Mais ces collègues ne sont pas tous sans qualification. Ainsi,

dans les secrétariats, ils doivent déjà avoir une formation de bureautique « même s'ils ne connaissent pas encore le langage médical » comme dit la direction. Certaines ont par exemple un bac de secrétaire médicale. Les secrétariats des consultations externes, entre autres, croulent sous le retard du courrier, qui peut aller jusqu'à trois semaines. C'est pourquoi on a entendu des cadres dire que ces nouveaux collègues devront faire leurs preuves en quinze jours pour qu'on les garde... 5 % des CAE seraient donc déjà repartis car ne faisant

pas l'affaire !

Tous ces nouveaux travailleurs sont évidemment les bienvenus dans les services. Mais ces contrats ne garantissent en rien leur embauche puisqu'il faut passer les concours de la fonction publique pour être recruté.

Comme tous les autres collègues contractuels qui travaillent encore en CDD, leur travail est indispensable au fonctionnement de l'hôpital, et tous devraient être embauchés définitivement et titularisés !

Correspondant LO

• Clermont-Ferrand

Coupe claire au CHU

Quarante-cinq lits de psychiatrie seront fermés au centre hospitalier universitaire (CHU) de Clermont-Ferrand, sur les 180 que compte le centre médico-psychologique.

Ce projet remontait à un an environ, soit peu de temps après le drame de Pau qui avait temporairement ému le ministre Douste-Blazy. Suite à la mobilisation des personnels contre ce projet, la direction s'était faite discrète et l'avait même retiré de l'ordre du jour d'un comité technique d'établissement il y a quelques mois.

Il faut dire que les délégués syndicaux et les employés avaient multiplié les assemblées, informations et interventions auprès des élus de la région et de la mairie, à majorité socialiste.

Ceux-là s'étaient d'ailleurs engagés à voter contre les fermetures de lits au conseil d'administration du CHU. Ils l'avaient même fait savoir dans une motion par voie de presse...

Mais lors de la réunion du conseil d'administration (CA) le 31 janvier, la suppression des 45 lits de psychiatrie a été votée à la ma-

rité des voix, dont celle du maire socialiste Serge Godard, président du CA. Le représentant du conseil général, PS, s'est lui abstenu. Le groupe PC de la municipalité a protesté dans un communiqué contre la prise de position du CA en faveur de cette fermeture.

Le directeur du CHU a immédiatement crié victoire dès le lendemain du conseil d'administration en faisant diffuser un tract à tous les agents pour se féliciter du résultat du vote. Le médecin président de la commission médicale d'établissement a lui aussi fait part

de son soulagement. Ces soi-disant responsables sont donc fiers de réduire des lits d'hospitalisation !

La suppression de ces 45 lits sera effective à l'ouverture d'une future maison d'accueil spécialisée dans la région, mais ces deux structures n'accueillant pas les mêmes patients, déshabiller l'un pour habiller l'autre n'augmentera pas la capacité d'accueil des malades.

La direction du CHU de Clermont-Ferrand s'est toujours montrée très docile à l'égard des directives gouvernementales, qui

traitent la santé à l'économie en Auvergne comme ailleurs : maternités fermées à Riom, Ambert, Mauriac, lits de chirurgie, voire services entiers supprimés comme à Issoire, près de Clermont. Et maintenant 45 lits de psychiatrie qui vont manquer.

Quant aux élus locaux, après les belles promesses, ils ont montré que quand le gouvernement rogne sur le budget de la santé pour pouvoir faire des cadeaux au patronat, ils en sont solidaires.

Correspondant LO

• Entremont – Saint-Méen-le-Grand (Ile-et-Vilaine)

« Tout pour les financiers, rien pour les ouvriers ! »

Samedi 11 février, les travailleurs de la laiterie Entremont de Saint-Méen-le-Grand, à 45 km de Rennes, appelaient à se rassembler dans la cour de l'usine pour aller manifester dans les rues de la ville. L'usine de Saint-Méen doit fermer, et seulement 74 des 170 travailleurs ont eu la promesse d'être reclassés dans l'usine voisine de Montauban-

de-Bretagne à 15 km.

Un car de travailleurs de l'usine de Carhaix, dans le Finistère, touchée elle aussi par les suppressions d'emplois, était venu. Une partie de la population s'est jointe à ce rassemblement, travailleurs d'entreprises voisines (comme des salariés de l'usine de jambon Onno qui étaient venus par équipes de tra-

vail entières), parents, enfants, amis, voisins. Les habitants sur le bord de la route rejoignaient le cortège qui se termina au centre-ville où les commerçants avaient fermé boutique en signe de solidarité.

Les travailleurs d'Entremont ouvraient la marche en scandant « Tout pour les financiers, rien pour les ouvriers ! » et en dénon-

çant « ces guignols qui ferment les usines, qui ferment les écoles ». Il y avait aussi de nombreuses pancartes sur lesquelles on pouvait lire par exemple « Non à la fermeture d'Entremont » ou « Ville-pin = CPE, Entremont = PSE (pour plan de sauvegarde de l'emploi) ».

Cette manifestation dynamique, une première dans

cette petite ville de moins de 4 000 habitants, a rassemblé près d'un millier de personnes. Elle a été une réussite, l'occasion de se retrouver ensemble et de constater que les problèmes des ouvriers sont ceux de tous. Un succès qui en appelle d'autres.

Correspondant LO

• Après Outreau

Des parlementaires qui se donnent le beau rôle

L'audition du juge d'instruction Burgaud par une commission d'enquête parlementaire relayée par la télévision a permis à des millions de spectateurs d'assister à une scène totalement inhabituelle, au cours de laquelle un magistrat rendait compte d'une erreur judiciaire qu'il avait commise.

Principale cible de cette commission, il ne fut pas le seul à comparaître. On a insisté sur sa jeunesse et son inexpérience, mais on a pu aussi assister, entre autres, à la comparution du procureur Lesigne, vieux briscard des prétoires. Et si ce spectacle illustre quelque chose, c'est qu'on a affaire, non pas à un simple « dysfonctionnement » de la justice, mais à

un exemple, seulement extrême, du fonctionnement de cette justice, prétendument rendue au nom du peuple, mais qui n'a que mépris pour ceux d'en-bas.

Dans ce face-à-face, les parlementaires jouaient les redresseurs de torts. Ils avaient le beau rôle face à Burgaud, qui incarnait un système inhumain.

Mais ces parlementaires qui votent les lois, et les juges chargés de les appliquer, sont au service d'un même ordre social, qui n'a que mépris pour les petits gens.

Lorsque les députés votent des textes facilitant les licenciements, la précarité, et qui étendent le travail de nuit aux femmes ou aux mineurs de 15 ans,



Le juge Burgaud, lors de son audition. Un gamin, dit-on, mais à qui on a appris à jouer les petits chefs.

se soucient-ils un seul instant des drames humains que cela peut occasionner ? Traitent-ils mieux les chômeurs en les présentant comme des fraudeurs en puissance que les juges qui voient dans les pauvres des pré-

sumés coupables ? Quand les uns et les autres, jeunes ou vieux, novices ou expérimentés, décident de serrer la vis à ceux qui ne sont pas de leur monde, ils le font avec assurance.

Annie ROLIN

Quand la main droite oublie ce que fait la main gauche

Que d'envoies contre les dysfonctionnements de la machine judiciaire et de critiques des abus commis par le juge n'a-t-on pas entendues ! On aurait pu croire qu'ils découvriraient comment se pratique la justice en France ! Or, la commission parlementaire compte quatre anciens juges et six avocats.

Ainsi Philippe Houillon, rapporteur de l'actuelle commission, a lancé lors de l'audition du procureur de Boulogne : « On n'a pas besoin d'attendre la cour d'assises pour se préoccuper de l'humain ! » Ce même député UMP, associé à Pascal Clément aujourd'hui ministre de la Justice, avait demandé en janvier 2002, dans un amendement, la possibilité de prolonger la détention provi-

soire « lorsque les investigations du juge d'instruction doivent être poursuivies ».

Le député UMP Alain Marsaud, ancien juge antiterroriste, lui aussi membre de la commission parlementaire, n'a pas été le dernier à fustiger les refus de mises en liberté des accusés d'Outreau lors de leur détention préventive. Or, lors des débats autour de la loi dite « Perben 1 », il expliquait qu'il fallait restreindre les demandes de mise en liberté devant la chambre de l'instruction car, disait-il, « nous savons tous combien il arrive parfois que ce type d'appel soit un peu abusif ». « On est obligé de réunir un procureur, un greffier, trois magistrats professionnels », ajoutait-il. En 2002, déranger tout ce beau monde pour un prisonnier

croupissant en détention provisoire était-il vraiment superflu pour ce quidam ?

Lors du vote de la loi dite « Perben 2 », son compère de l'UMP, Jean-Paul Garraud, lui aussi ancien magistrat, renchérrissait en proposant que la justice puisse refuser d'entendre les personnes en détention provisoire qui « présentent des demandes de mise en liberté à répétition, jour après jour, alors même qu'il leur a été répondu peu de temps auparavant. Cela n'est pas sans poser de sérieuses difficultés ».

Ainsi, parmi les membres de la commission d'enquête d'Outreau figurent des députés qui ont participé ces dernières années à amoindrir encore les possibilités de se défendre face à la machine judiciaire et poli-

cière, s'alignant sur la démagogie du gouvernement. Les mêmes se sont gardés de remettre en cause les libertés des patrons et des puissants à passer le plus souvent entre les mailles du filet, même quand d'aventure il y avait un magistrat pour se montrer exigeant.

Que ce beau monde de députés, ex-magistrats ne s'inquiète pas. Il n'est pas prévu de commission parlementaire pour examiner la façon dont l'enquête sur les HLM de la Ville de Paris a été menée, avec comme résultat de ne pas poursuivre les hommes politiques mêlés à cette affaire. L'appareil judiciaire a su faire le tri avant comparution.

A.R.

• Prisons

Un rapport qui condamne

Alvaro Gil-Robles, commissaire européen aux droits de l'homme, visitant les prisons françaises au nom du Conseil de l'Europe, a pointé nombre de problèmes, concernant en particulier la situation faite aux immigrés.

La situation au centre de rétention des étrangers dans les sous-sols du palais de justice de Paris « est catastrophique et indigne », plaçant des personnes dans des « conditions inhumaines et dégradantes », écrit-il dans son rapport. Il faudrait ajouter que l'enfermement des étrangers dits en situation irrégulière, mêlés à des personnes condamnées à la prison, dans 18

« centres de rétention » créés à partir de 1981, est une honte. Ils sont traités comme des délinquants alors que leur seul « crime » est d'être arrivés en France, souvent au péril de leur existence, dans l'espoir d'y gagner leur vie, certains d'entre eux pour échapper à des massacres ou à des exactions dans leur propre pays. Alvaro Gil-Robles raconte que les étrangers qu'il a rencontrés « étaient pour la plupart en France depuis plusieurs années, avaient travail, logement et quelquefois famille. Ils m'ont vivement exprimé l'incompréhension qui les animait et le désarroi qui les a saisis à l'annonce de leur expulsion

immédiate vers un pays avec lequel ils n'ont gardé que peu d'attaches ».

Mais pour Sarkozy, l'important est de « faire du chiffre », avec pour perspective de pouvoir annoncer un nombre d'expulsions d'étrangers en hausse. Des objectifs chiffrés sont assignés à la police et aux préfetures et de nouvelles dispositions ne cessent de durcir les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Aussi, pour être valable, la demande d'asile doit être formulée « sur un formulaire, en cinq jours et en français, sans accès à un interprète, sinon payant. Et encore, même ceux qui peuvent payer n'en trouvent

pas ! » Or, « comment un monsieur arrivant du Bangladesh ou du Yémen peut-il, en cinq jours qui passent à une vitesse folle, rédiger son dossier en français ? C'est littéralement impossible et c'est inacceptable ! »

La réponse des autorités françaises a été : « Cela correspond à la norme puisque la langue de travail de l'administration française est le français. » « Démagogie », « xénophobie », pour rester poli, la langue française est riche pour qualifier ce genre d'attitude. Mais un mot résume à lui seul cette politique : « antipauvre », ou encore « antiouvrier ».

A.R.

• Procès de l'Erika

Total n'est pas blanchi de la marée noire

Finalement Total sera appelé à comparaître peut-être avant la fin de l'année devant le tribunal correctionnel, plus de six ans après le naufrage de l'Erika dont la cargaison de plus de 30 000 tonnes de fioul lourd avait occasionné, en décembre 1999, une marée noire polluant 400 kilomètres de côtes entre le Finistère et la Vendée.

Malgré les manœuvres du groupe pétrolier pour échapper à ses responsabilités, Total et deux de ses sociétés sont accusés de « pollution » et de « complicité de mise en danger de la vie d'autrui ».

Pour faire pièce à une première mise en examen, suite au rapport d'un expert maritime qui mettait en évidence le mauvais état du bateau, Total avait riposté en demandant une seconde expertise qui avait, comme par hasard, abouti au bout de quatre années à des conclusions inverses. Total pouvait espérer que les choses en resteraient là.

Mais le dossier détaillant les circonstances de l'accident établi par la juge d'instruction, et dont la presse révèle certains passages, a confirmé le caractère mensonger de toutes les allégations de Total. Le mauvais état du bateau était connu dès le chargement de la cargaison. Mais Total se préoccupait avant tout d'assurer son contrat de livraison dans les temps, au mépris des règles de sécurité. À Dunkerque, les citernes auraient été remplies plus que prévu, ce que le capitaine lui-même avait tenu à notifier. Total imposait par contrat « au capitaine l'envoi immédiat et prioritaire de toutes informations relatives aux avaries du navire ». De même tout ordre donné au capitaine devait « recueillir l'accord exprès et préalable de Total ».

Bref, Total, une entreprise qui réalise des milliards d'euros de bénéfices, a fait risquer leur vie à des marins et pourri la vie de milliers d'habitants du littoral pour faire des économies sur la sécurité.

De mesures dilatoires en mesures dilatoires, en multipliant les manœuvres procédurières, Total espère gagner du temps et économiser de l'argent.

La démarche n'est pas raffinée mais pour ces gens-là, la seule chose qui compte, c'est qu'elle soit payante.

A.R.